

Institut National de Santé Publique

Relevé Epidémiologique Mensuel «R.E.M » Algérie

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DE L'ANNEE 2024 SUR
LA BASE DES CAS DECLARES A L'I.N.S.P.

المعهد الوطني للصحة العمومية
الشهيدة مليكة قايد

Vol: XXXV
Année:2025



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	II
LISTE DES FIGURES	III
LISTE DES TABLEAUX	IV
INTRODUCTION	01
LES MALADIES A TRANSMISSION HYDRIQUE (M.T.H.)	01
LES MALADIES DU PEV	06
LES MENINGITES	11
LES ZOONOSES	13
AUTRES MALADIES.....	17
L'INFECTION AU WEST NILE VIRUS	19
LA TUBERCULOSE	22
LE PALUDISME	24
L'ENVENIMATION SCORPIONIQUE.....	25
LE SIDA	28
BIBLIOGRAPHIE.....	28

LISTE DES FIGURES

Figure 01: Répartition des déclarations par groupe de maladies - année 2024	01
Figure 02: Les maladies à transmission hydrique – année 2024.....	01
Figure 03: Evolution de l'incidence annuelle de la fièvre typhoïde années 2000–2024.....	01
Figure 04: Incidence mensuelle de la fièvre typhoïde - année 2024.....	02
Figure 05: Evolution de l'incidence annuelle des dysenteries - années 2000–2024.....	02
Figure 06: Incidence mensuelle des dysenteries – année 2024.....	02
Figure 07: Evolution de l'incidence annuelle de l'hépatite virale A - années 2000–2024.....	03
Figure 08: Incidence mensuelle de l'hépatite virale A – année 2024.....	03
Figure 09: Evolution de l'incidence annuelle des TIAC - années 2000–2024.....	05
Figure 10: Incidence mensuelle des TIAC - année 2024.....	05
Figure 11: Evolution de l'incidence annuelle de la rougeole - années 2000–2024.....	06
Figure 12: Incidence mensuelle de la rougeole - année 2024.....	06
Figure 13: Répartition de l'incidence de la rougeole selon l'âge - année 2024.....	06
Figure 14: Evolution de l'incidence annuelle de la rubéole – année 2009-2024.....	07
Figure 15: Répartition de l'incidence de la rubéole selon l'âge -année 2024.....	07
Figure 16: Evolution de l'incidence annuelle de la coqueluche - années 2000–2024.....	07
Figure 17: Répartition mensuelle des cas de coqueluche - année 2024.....	08
Figure 18: Incidence annuelle de la diphtérie - années 2000-2024.....	08
Figure 19: Répartition mensuelle des cas de diphtérie année.....	08
Figure 20: Evolution de l'incidence annuelle des méningites-années 2000-2024.....	11
Figure 21: Incidence mensuelle des méningites à méningocoque - année 2024.....	11
Figure 22: Incidence mensuelle des autres méningites - année 2024.....	12
Figure 23: Répartition des zoonoses - année 2024.....	13
Figure 24: Evolution de l'incidence annuelle de la brucellose - années 2000–2024.....	13
Figure 25: Incidence mensuelle de la brucellose - année 2024.....	13
Figure 26: Répartition de l'incidence de la brucellose selon l'âge – année 2024.....	14
Figure 27: Evolution de l'incidence annuelle de la leishmaniose cutanée - années 2000–2024.....	14
Figure 28: Incidence mensuelle de la leishmaniose cutanée - année 2024.....	14
Figure 29: Répartition de la leishmaniose cutanée selon l'âge – année 2024.....	15
Figure 30: Evolution de l'incidence annuelle de la leishmaniose viscérale - années 2000-2024.....	15
Figure 31: Evolution du nombre de cas de rage humaine - années 2000-2024.....	16
Figure 32: Répartition géographique des cas de rage humaine – année 2024.....	16
Figure 33: Evolution de l'incidence annuelle de l'hépatite virale B - années 2001–2024.....	17
Figure 34: Incidence mensuelle de l'hépatite virale B -année 2024.....	17
Figure 35: Evolution de l'incidence annuelle de l'hépatite virale C - années 2001–2024.....	18
Figure 36: Incidence mensuelle de l'hépatite virale C - année 2024.....	18
Figure 37: Evolution du taux d'incidence des l'infection à WNV- années 2014-2024.....	19
Figure 38: Répartition géographique des cas de l'infection au WNV – année 2024.....	19
Figure 39: Répartition mensuelle des cas de l'infection au WNV - année 2024.....	19
Figure 40 : Répartition des taux d'incidence de l'infection au WNV par tranches d'âge- année 2024.....	20
Figure 41: Répartition des cas de WNV selon le sexe - année 2024.....	20
Figure 42 : Taux de létalité des cas d'infection au WNV par wilaya- année 2024.....	20
Figure 43: carte de la trajectoire de la migration des oiseaux.....	21
Figure 44 : Incidence annuelle de la tuberculose - années 2000-2024.....	22
Figure 45 : Répartition des TEP selon la localisation – année 2024.....	23
Figure 46: Classification des cas de paludisme - année 2024.....	24
Figure 47: Répartition des cas de paludisme selon l'espèce parasitaire - année 2024.....	24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01: Le nombre de cas et de décès de l'infection au West Nile virus par wilaya – année 2024	21
Tableau 02: Répartition des cas piqués et des décès par âge - année 2024.....	26
Tableau 03: Mortalité par wilaya et par espace de programmation territoriale (EPT).....	27
Tableau 04 : Morbidité de l'envenimation scorpionique par espace de programmation territoriale (EPT*)	29

INTRODUCTION

L'année 2024 se caractérise par :

- Une épidémie de paludisme et de diphtérie au Sud du pays,
- Une augmentation de l'incidence des hépatites virales A,
- Une augmentation du nombre de cas de coqueluche,
- Une augmentation du taux d'incidence des zoonoses notamment la leishmaniose cutanée,
- Une augmentation du taux d'incidence des méningites à méningocoque.

LES MALADIES A TRANSMISSION HYDRIQUE (M.T.H.)

En 2024, Le taux d'incidence des maladies à transmission hydrique a augmenté, il est passé de 23,64 à 41,67 cas pour 100.000 habitants. Cette augmentation est liée à l'augmentation de l'incidence des hépatites virales A.

Le taux d'incidence de la **fièvre typhoïde** est resté stable, il est passé de 0,05 à 0,04 cas pour 100.000 habitants, soit 18 cas au total déclarés en 2024.

Les wilayas qui ont enregistré les taux d'incidence les plus élevés sont les wilayas de Tamanrasset (0,35 cas pour 100.000 habitants) et Djelfa (0,31 cas pour 100.000 habitants).

Le taux spécifique à l'âge le plus élevé est retrouvé chez les 20-29 ans; il est de 0,11 cas pour 100.000 habitants.

Figure 01 :

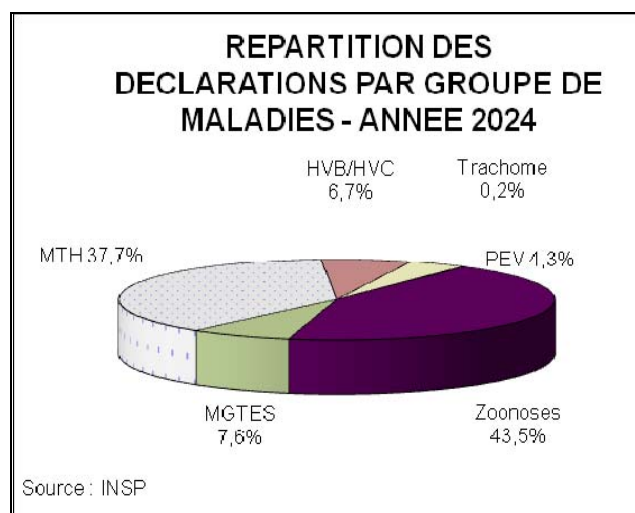


Figure 02 :

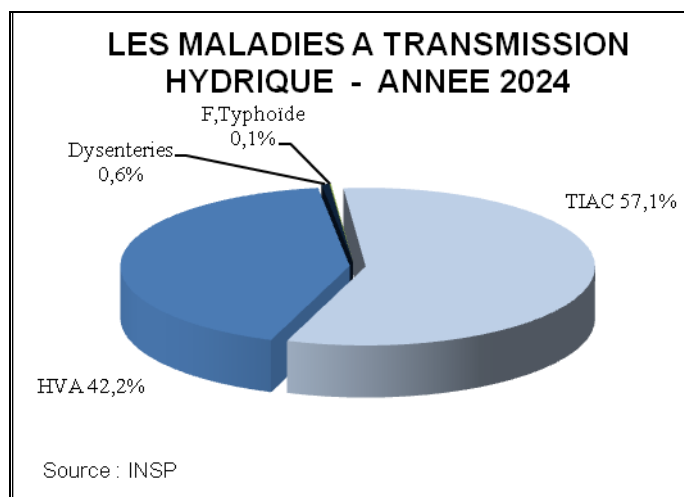
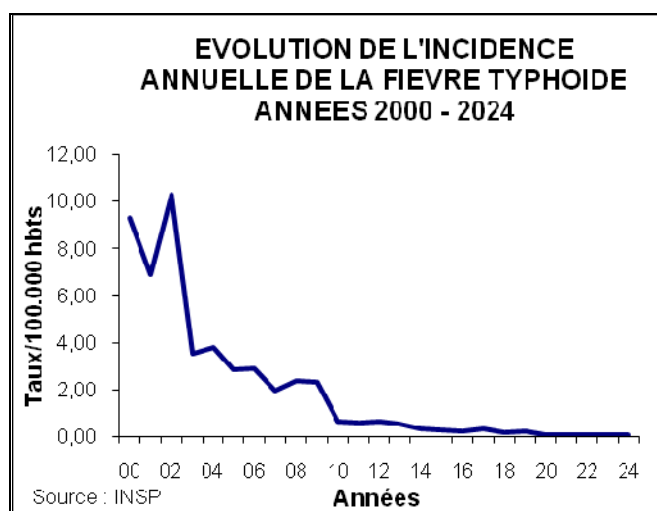


Figure 03 :



L'incidence des **dysenteries** est restée stable, elle est passée de 0,26 à 0,23 cas pour 100.000 habitants.

L'évolution mensuelle est marquée par 02 pics, le premier en mai et le second en octobre avec des taux d'incidence de 0,06 et 0,04 cas pour 100.000 habitants respectivement.

Au cours de l'année 2024, El-Oued est la wilaya qui a enregistré l'incidence la plus élevée sur tout le territoire national. Le taux est passé de 5,44 en 2023 à 5,03 cas pour 100.000 habitants en 2024. Tous les cas ont été notifiés dans la commune d'El-Oued à savoir 52 cas.

Le taux d'incidence a doublé dans la wilaya de Tamanrasset, il est passé de 0,72 cas pour 100.000 habitants en 2023 à 1,41 cas pour 100.000 habitants en 2024. Tous les cas ont été notifiés dans la commune de Tamanrasset à savoir 04 cas.

On observe une amélioration dans la wilaya d'El Tarf. Le taux d'incidence est passé de 4,23 en 2023 à 2,90 cas pour 100.000 habitants en 2024. Les trois quart des cas sont enregistrés dans la commune de Chefia (75 % des cas), soit un total de 12 cas.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont observés chez les adultes jeunes et les enfants âgés de moins de 04 ans :

- Les 20-29 ans : 0,62 cas pour 100.000 habitants.
- Les 0-4 ans : 0,36 cas pour 100.000 habitants.

Figure 04 :

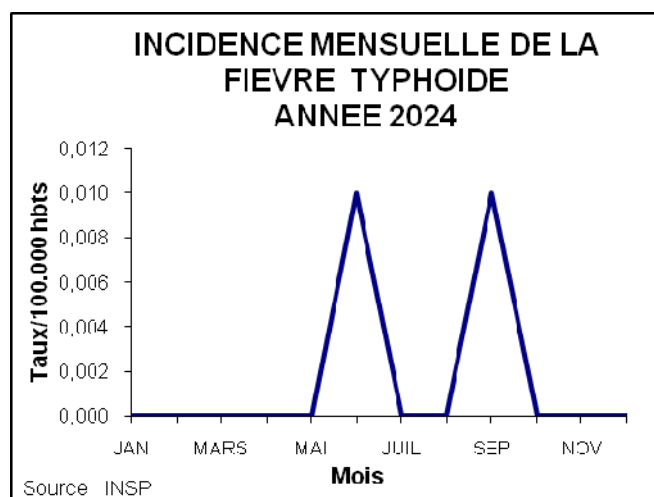


Figure 05 :

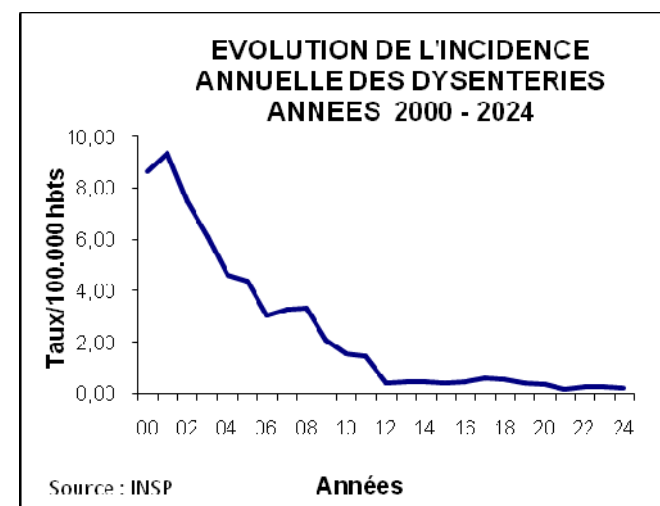
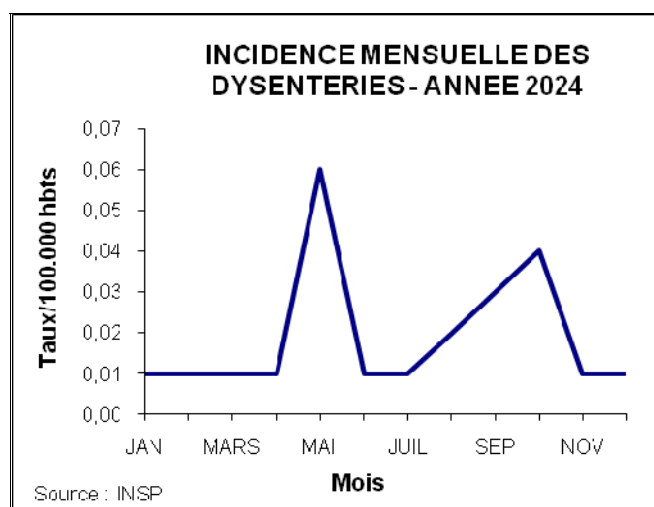


Figure 06 :



On note une augmentation de l'incidence de l'**hépatite virale A** avec un taux qui est passé de 10,52 à 17,60 cas pour 100.000 habitants.

L'évolution mensuelle montre que de janvier à septembre, l'incidence moyenne était de 1,33 cas pour 100.000 habitants. A partir d'octobre, on observe une augmentation du taux d'incidence avec un pic en novembre correspondant à 2,05 cas pour 100.000 habitants.

Au cours de l'année 2024, la wilaya de Bouira a enregistré le taux d'incidence le plus élevé sur le territoire national avec 144,80 cas pour 100.000 habitants versus 72,56 en 2023.

Un foyer épidémique a été enregistré au niveau de la commune d'Aïn Bessam (619 cas).

On observe une amélioration dans la commune de Sour El-Ghozlane ; 51 cas ont été enregistrés en 2024 versus 87 cas en 2023.

La wilaya de Khenchela a enregistré une augmentation du taux d'incidence, il est passé de 13,80 cas pour 100.000 habitants en 2023 à 54,94 cas pour 100.000 habitants en 2024. Près de la moitié des cas a été notifiée dans la commune d'Ensigna, soit 147 cas et 19 % des cas dans la commune de Khenchela, soit 56 cas.

La wilaya de Sétif a enregistré également une augmentation du taux d'incidence passant de 20,90 à 37,16 cas pour 100.000 habitants en 2024. Les communes les plus touchées sont Sétif avec 21,6 % des cas (156 cas) et Ain Arnat avec 16,3 % des cas (118 cas).

Figure 07 :

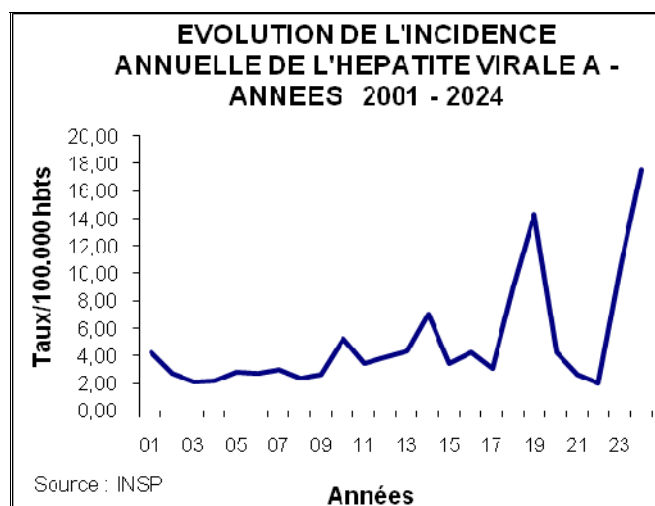
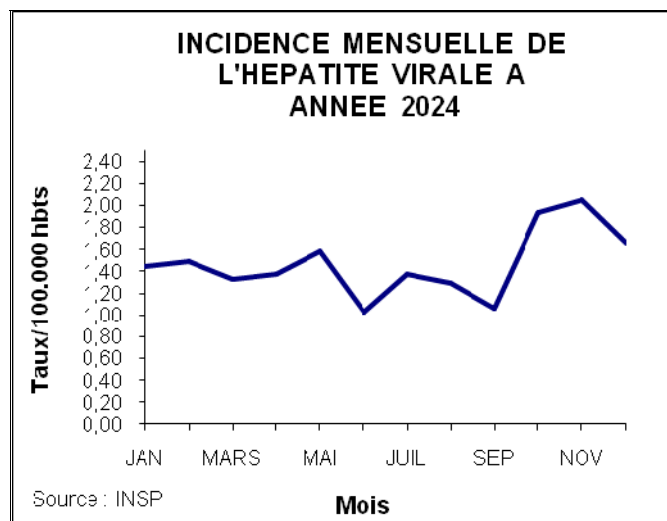


Figure 08 :



La wilaya de Tiaret a notifié une augmentation du taux d'incidence, il est passé de 7,21 cas pour 100.000 habitants en 2023 à 32,14 cas pour 100.000 habitants en 2024. 64,4 % des cas ont été enregistrés dans la commune de Tiaret, soit 239 cas.

La wilaya de Ouargla a enregistré une augmentation du taux d'incidence, il est passé de 8,69 à 29,14 cas pour 100.000 habitants en 2024. Les communes les plus touchées sont : Ouargla avec 49,2 % des cas (123 cas) et Hassi Messaoud avec 10,8 % des cas (27 cas).

Le taux d'incidence a augmenté dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, il est passé de 6,43 à 28,58 cas pour 100.000 habitants en 2024. Les communes les plus touchées sont : Ain Beida avec 25,3 % des cas (64 cas) et Bir Chouhada avec 20,9 % des cas (53 cas).

On observe également une augmentation importante du taux d'incidence à Tamanrasset et à Blida:

- A Tamanrasset, le taux d'incidence est multiplié par un facteur de 17 par rapport à l'année 2023 où il était de 1,08 cas pour 100.000 habitants versus 18,33 cas pour 100.000 habitants en 2024. 90,4 % des cas ont été notifiés dans la commune de Tamanrasset (47 cas).
- Blida a enregistré une augmentation importante de l'incidence, celle-ci est passée de 1,93 en 2023 à 15,95 cas pour 100.000 habitants en 2024. Les communes les plus touchées sont : Blida qui a enregistré 40,6 % des cas, soit 103 cas et Boufarik avec 11,4 % de l'ensemble des cas, soit 29 cas.

A Mila, le taux d'incidence est resté stable, il est passé de 25,22 cas pour 100.000 habitants en 2023 à 25,53 cas pour 100.000 habitants en 2024. 22,3 % des cas ont été notifiés dans la commune de Mila (57 cas) et 10,2 % des cas dans la commune de Chelghoum Laid (26 cas).

A Biskra, le taux d'incidence est resté stable, il est passé de 21,41 à 21,05 cas pour 100.000 habitants en 2024. 42,1 % des cas ont été notifiés dans la commune de Biskra (98 cas) et 11,2 % des cas dans la commune d'El Haouch (26 cas).

La wilaya de Batna a enregistré une incidence de 26,32 cas pour 100.000 habitants (400 cas) en 2024. Ce taux a diminué par rapport à l'année 2023, il était de 39,43 cas pour 100.000 habitants (591 cas).

Les tranches d'âge les plus touchées sont :

- Les 5-9 ans : 53,54 cas pour 100.000 habitants.
- Les 10-19 ans : 45,74 cas pour 100.000 habitants.
- Les 20-29 ans : 17,39 cas pour 100.000 habitants.

Le taux d'incidence des **toxi-infections alimentaires collectives** est resté stable, il est passé de 23,64 en 2023 à 23,79 cas pour 100.000 habitants en 2024.

L'évolution mensuelle des TIAC montre trois pics : le premier a été enregistré en avril avec un taux d'incidence de 3,09; le second et le plus important a été notifié en juillet avec une incidence de 3,99 et le dernier a été enregistré en octobre avec une incidence de 3,14 cas pour 100.000 habitants.

Le taux régional le plus élevé a été enregistré dans la wilaya de Béchar avec 84,76 cas pour 100.000 habitants; il était de 2,38 cas pour 100.000 habitants en 2023. Tous les cas ont été enregistrés dans la commune de Béchar (326 cas). L'incidence mensuelle la plus élevée a été notifiée durant le mois d'avril avec 80,86 cas pour 100.000 habitants.

La wilaya de Khenchela a notifié une nette augmentation du taux d'incidence qui est passé de 3,97 à 72,45 cas pour 100.000 habitants en 2024. 95,9 % des cas ont été notifiés dans la commune d'El Mahmal. L'incidence mensuelle la plus élevée a été notifiée durant le mois d'avril avec 69,47 cas pour 100.000 habitants.

On observe une nette amélioration dans la wilaya d'Illizi, le taux d'incidence est passé de 228,54 cas pour 100.000 habitants en 2023 à 7,13 cas pour 100.000 habitants en 2024.

Tous les cas ont été enregistrés dans la commune d'Illizi (08 cas).

Ce sont les adultes jeunes âgés entre 20 et 29 ans qui observent le taux spécifique à l'âge le plus élevé avec 54,44 cas pour 100.000 habitants, suivis des 10-19 ans avec 37,23 cas pour 100.000 habitants.

Figure 09 :

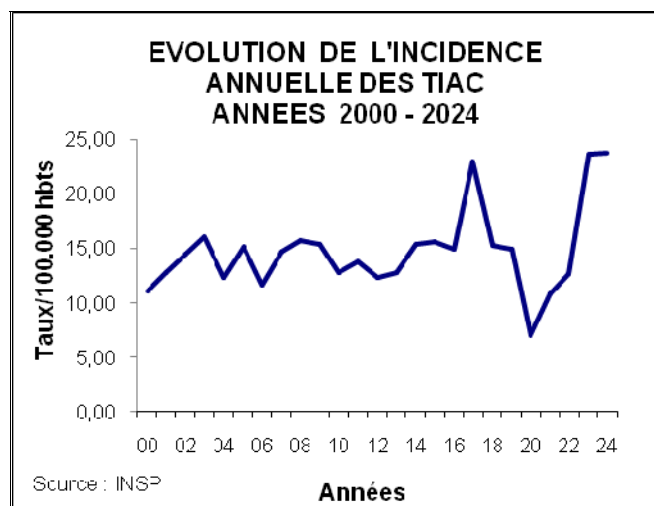
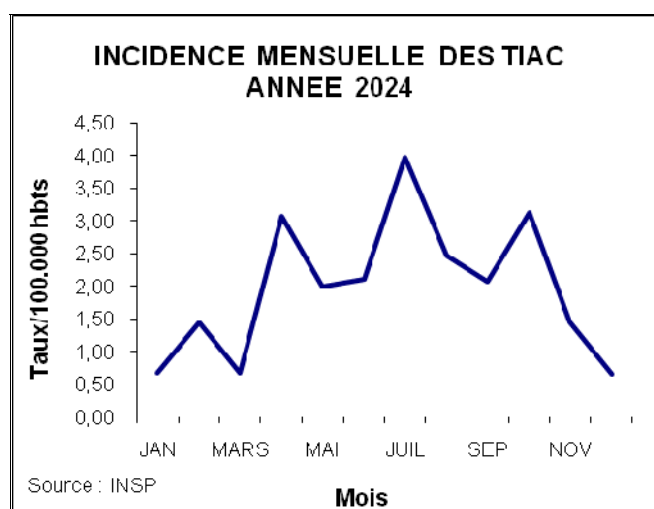


Figure 10 :



LES MALADIES DU PEV

En 2024, le taux d'incidence de la **rougeole** a légèrement augmenté par rapport à l'année 2023; il est passé de 0,98 à 1,12 cas pour 100.000 habitants.

La courbe qui représente les incidences mensuelles de l'année 2024 montre que durant les mois de mars, avril et de mai, on enregistre les incidences les plus élevées à savoir 0,09 - 0,10 et 0,17 cas pour 100.000 habitants respectivement. Par la suite, on note une stabilité durant les mois de juin et juillet (0,15 cas pour 100.000 habitants), A partir du mois d'août, on constate une diminution progressive jusqu'au mois d'octobre avec une incidence de 0,05 cas pour 100.000 habitants. Une augmentation est observée durant les mois de novembre et décembre (0,12 cas pour 100.000 habitants).

La wilaya de Tindouf a enregistré le taux d'incidence le plus élevé avec 73,20 cas pour 100.000 habitants, soit 102 cas. Aucun cas n'a été enregistré en 2023. Tous les cas ont été notifiés dans la commune de Tindouf. Aucun rapport d'enquête épidémiologique n'a été envoyé à l'INSP.

Le taux d'incidence a nettement diminué dans la wilaya d'Adrar. Il est passé de 9,31 à 1,72 cas pour 100.000 habitants en 2024. 45,5 % des cas ont été enregistrés dans la commune d'Adrar (05 cas) et 36,4 % dans la commune de Reggan (04 cas).

Les taux d'incidence spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 5,17 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans.
- 2,10 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans.

Figure 11 :

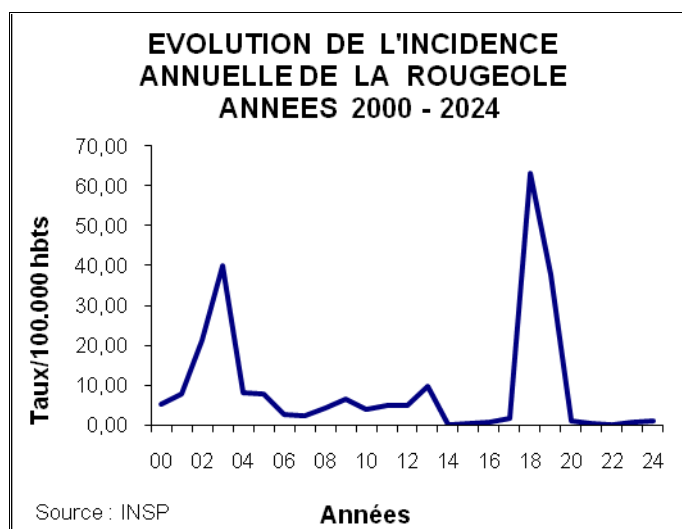


Figure 12 :

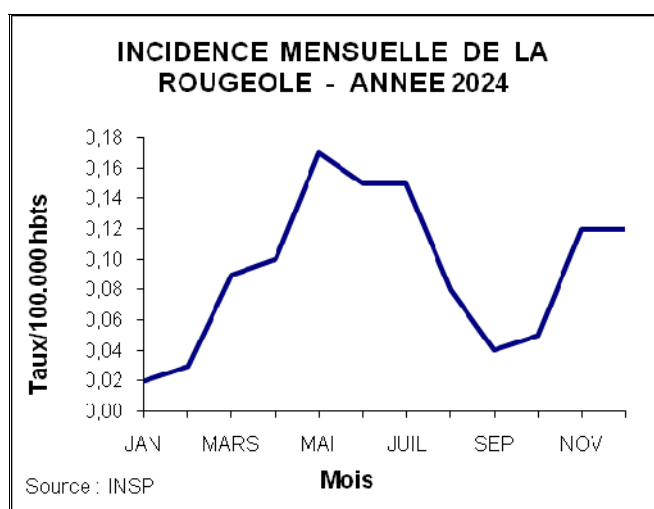
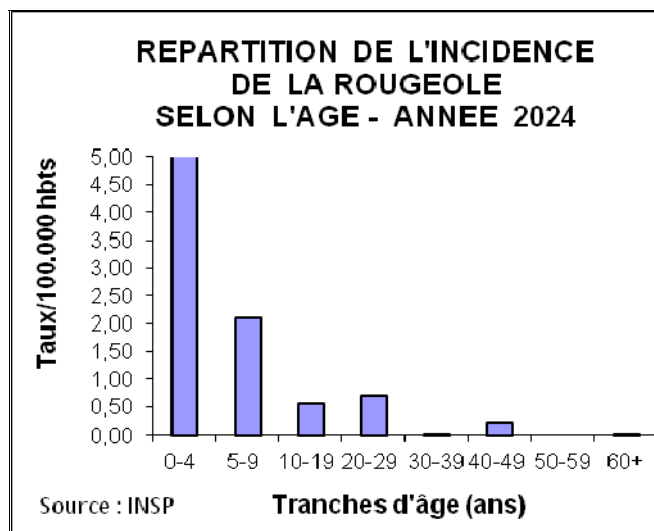


Figure 13 :



On observe une diminution du nombre de cas de **rubéole**, il est passé de 31 cas en 2023 à 23 cas en 2024, soit une incidence de 0,05 cas pour 100.000 habitants.

Les wilayas qui ont enregistré des cas sont : Skikda (08 cas), Alger et Jijel (03 cas pour chaque wilaya), Tipaza (02 cas), Biskra, Tlemcen, Sétif, Annaba, Constantine, M'sila et El- Bayadh (01 cas pour chaque wilaya).

Les taux d'incidence spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 0,30 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans.
- 0,11 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans.

Le nombre de cas de **coqueluche** a considérablement augmenté, il est passé de 44 cas en 2023 à 575 cas en 2024, soit une incidence de 1,22 cas pour 100.000 habitants. 302 cas ont été confirmés par le laboratoire de référence de l'Institut Pasteur d'Algérie.

Tindouf est la wilaya qui a enregistré l'incidence la plus élevée avec 47,36 cas pour 100.000 habitants, soit 66 cas. Tous les cas ont été notifiés dans la commune de Tindouf. L'incidence mensuelle la plus élevée a été enregistrée durant le mois de juillet avec 14,35 cas pour 100.000 habitants. Aucun rapport d'enquête épidémiologique n'a été envoyé à l'INSP.

La wilaya de Relizane a enregistré une incidence de 10,10 cas pour 100.000 habitants, soit 95 cas. 59,6 % des cas ont été notifiés dans la commune de Relizane. L'incidence mensuelle la plus élevée a été enregistrée durant le mois de février avec 2,87 cas pour 100.000 habitants.

La wilaya de Tipaza a enregistré une incidence de 3,34 cas pour 100.000 habitants en 2024, soit 27 cas. Les communes les plus touchées sont Tipaza avec 74,1 % des cas (20 cas) et Merad avec 7,4 % des cas (02 cas).

Figure 14 :

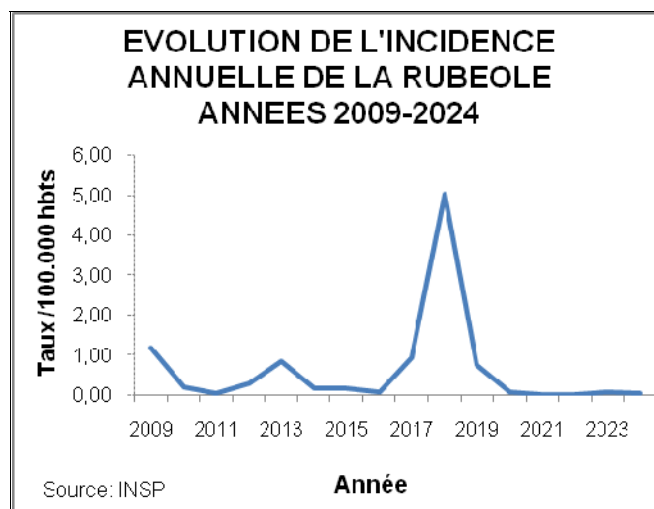


Figure 15 :

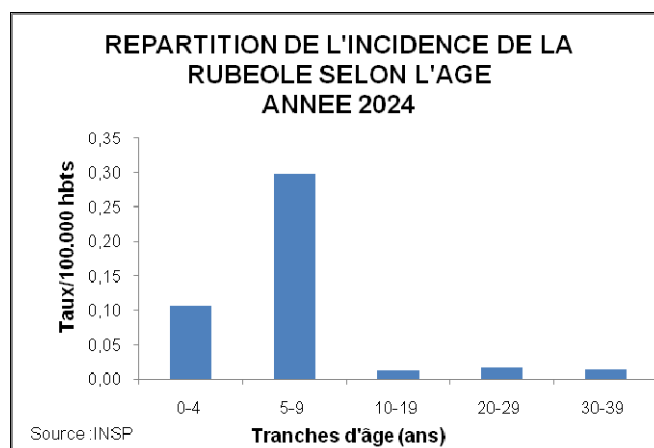
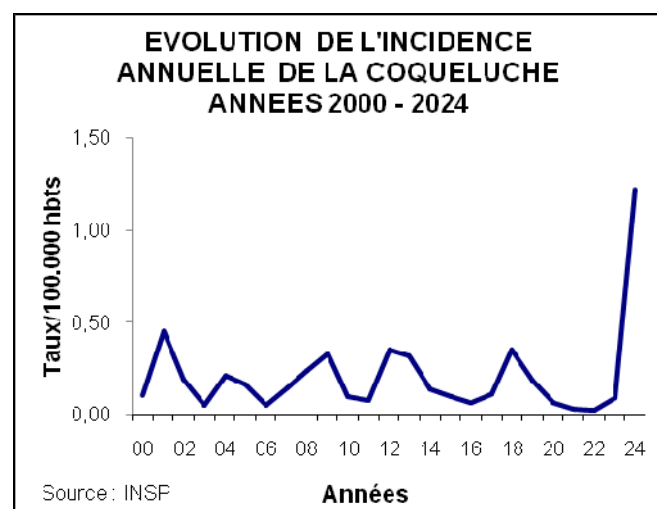


Figure 16 :



La wilaya de Bouira à son tour a enregistré une incidence de 3,11 cas pour 100.000 habitants (27 cas). 48,1 % des cas ont été notifiés dans la commune de Bouira, soit 13 cas et 18,5 % des cas à Lakhdaria, soit 05 cas.

La wilaya de Mostaganem a enregistré une incidence de 2,48 cas pour 100.000 habitants en 2024, soit 25 cas. Les communes les plus touchées sont Mostaganem avec 48 % des cas (12 cas) et Sirat avec 12 % des cas (03 cas).

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont retrouvés chez les 0-4 ans et les 20-29 ans :

- 11,35 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans (536 cas dont 523 sont âgés de moins d'un an).
- 0,31 cas pour 100.000 habitants pour les 20-29 ans.

Le nombre de cas de **diphtérie** a considérablement augmenté, il est passé de 251 à 1124 cas en 2024 avec une incidence de 2,38 cas pour 100.000 habitants. Sur l'ensemble des cas, 163 ont été confirmés par le laboratoire de référence de l'Institut Pasteur d'Algérie.

L'épidémie a sévit principalement dans les wilayas du Sud.

La wilaya de Tamanrasset a notifié le plus grand nombre de cas, il est de 932 cas dont 359 cas de la wilaya d'In Guezzam. En seconde position, on retrouve la wilaya de Ouargla avec 45 cas, suivie d'El-Oued avec 43 cas, Adrar (18 cas), Biskra (14 cas), Blida (12 cas), Illizi (11 cas), M'sila (08 cas), Oran et Tipaza (06 cas pour chaque wilaya), Mila (05 cas), Alger et Djelfa (04 cas pour chaque wilaya), Laghouat, El-Bayadh et Ghardaia (03 cas pour chaque wilaya), Béjaia et Ain Temouchent (02 cas pour chaque wilaya), Tébessa, Mostaganem et Tindouf (01 cas pour chaque wilaya).

Figure 17 :

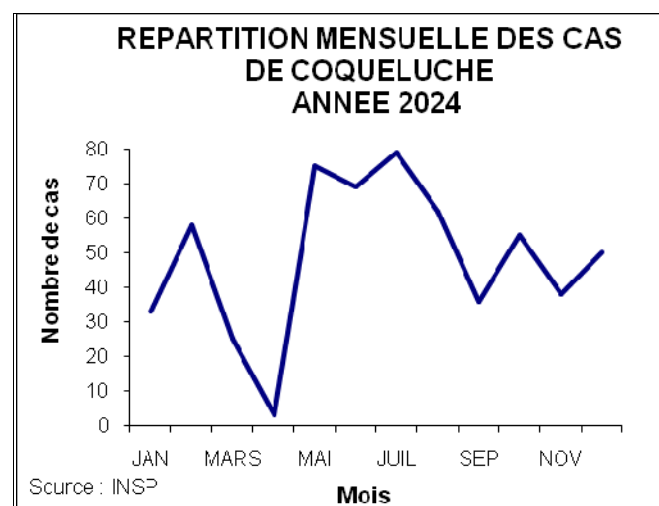


Figure 18 :

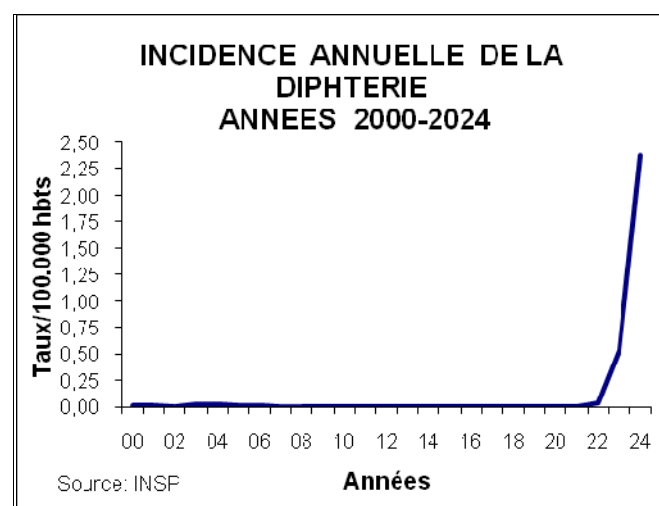
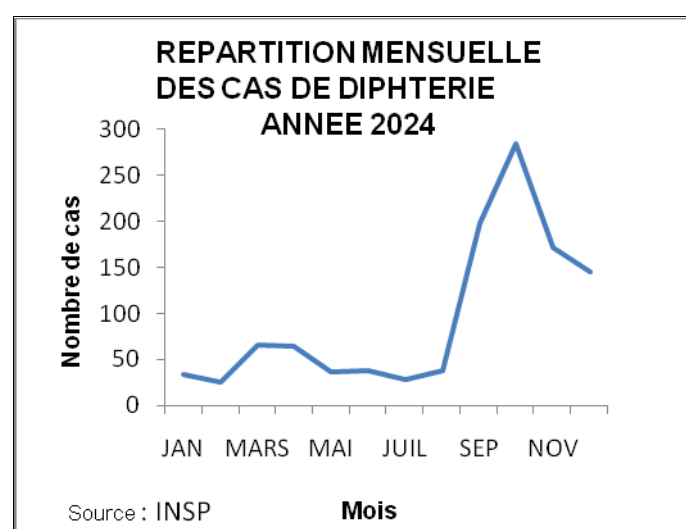


Figure 19 :



L'évolution mensuelle montre que de janvier à août, l'incidence moyenne était de 0,08 cas pour 100.000 habitants soit une moyenne de 40 cas. A partir de septembre, on observe une augmentation du taux d'incidence avec un pic important en octobre correspondant à 0,60 cas pour 100.000 habitants, soit 284 cas ; ensuite s'enclenche une diminution progressive jusqu'au mois de décembre atteignant 0,31 cas pour 100.000 habitants soit 145 cas.

Tamanrasset est la wilaya qui a enregistré le plus grand nombre de cas (932 dont 520 cas à Tamanrasset et 359 cas à In Guezzam) et le taux d'incidence le plus élevé avec 328,57 cas pour 100.000 habitants.

Sur l'ensemble des 520 cas de Tamanrasset, 85,4 % des cas ont été notifiés au niveau de la commune de Tamanrasset, soit 444 cas.

63 décès ont été enregistrés jusqu'au 31 décembre 2024 dans la wilaya de Tamanrasset (Taux de létalité de 12,1 %); 60,3 % sont de nationalité malienne (38 cas), 23,8 % de nationalité nigérienne (15 cas) et 15,9 % de nationalité algérienne (10 cas).

Dans cette wilaya, 11.525 personnes ont été vaccinées contre la diphtérie depuis le 01^{er} septembre au 31 décembre 2024.

Sur l'ensemble des 359 cas d'In Guezzam, 96,1 % des cas ont été notifiés dans la commune de Tinzaouatine, soit 345 cas et 3,90 % des cas dans la commune d'In Guezzam, soit 14 cas.

55,2 % des cas sont de nationalité étrangère (198 cas) et 44,8 % sont de nationalité algérienne (161 cas).

52 décès ont été notifiés dans la wilaya d'In Guezzam (Taux de létalité de 14,5 %) dont 39 de nationalité étrangère (75 %) et 13 de nationalité algérienne (25 %).

21.513 personnes ont été vaccinées contre la diphtérie depuis le 01^{er} septembre au 31 décembre 2024 (19.270 à Tinzaouatine et 2.243 à In Guezzam).

La wilaya d'Illizi a enregistré une incidence de

9,80 cas pour 100.000 habitants, soit 11 cas. Tous les cas ont été notifiés dans la commune d'Illizi.

La wilaya de Ouargla a enregistré une incidence de 5,26 cas pour 100.000 habitants (45 cas). 64,4 % des cas ont été notifiés dans la commune de Ouargla (29 cas).

La wilaya d'Adrar a enregistré une diminution du taux d'incidence, passant de 3,69 cas pour 100.000 habitants en 2023 à 2,82 cas pour 100.000 habitants en 2024. 88,9 % des cas ont été notifiés dans la commune d'Adrar (16 cas).

A noter que l'âge n'a été précisé que pour 721 cas, soit 64,1 % de l'ensemble des cas et pour qui les taux spécifiques à l'âge ont été calculés ; les plus élevés sont de :

- 4,23 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans.
- 2,58 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans.
- 2,39 cas pour 100.000 habitants pour les 10-19 ans.

Pour la majorité des cas, le statut vaccinal des personnes touchées n'a pas été précisé.

Sur l'ensemble des cas, seulement 11 cas qui étaient vaccinées contre la diphtérie , 22 personnes incomplètement vaccinées et 228 personnes non vaccinées.

L'année 2024 est marquée par la persistance de la circulation du variant dérivé de la souche vaccinale de poliomyélite de type 2 dans l'environnement de notre pays.

En effet, un autre cas de la **poliomyélite** dû à un virus dérivé du même variant vaccinal de type 2 a été enregistré cette année au cours du mois de décembre dans la wilaya d'Adrar. Pour rappel le premier cas a été déclaré durant le mois d'avril 2022 à Tamanrasset et qui a été suivi d'un autre cas en décembre de la même année à Ouargla (Touggourt).

Concernant le cas de poliomyélite dérivé d'une souche vaccinale qui a été notifié cette année: Il s'agit d'un enfant de sexe féminin âgé de 4 ans, originaire de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar, issue d'une famille de nomades qui se déplace dans plusieurs pays du Sahel (Mali, Tchad et Mauritanie). Elle a reçu une seule dose de vaccin. Lors des journées locales de vaccination (JLV), elle était en déplacement avec ses parents et n'a pas bénéficié de la seconde dose. La patiente a présenté une paralysie flasque aigue. Les deux prélèvements de selles pratiqués sont revenus positifs, confirmant ainsi le diagnostic de poliomyélite dérivée d'une souche vaccinale de type 2 par l'Institut Pasteur d'Algérie. Le résultat biologique des prélèvements de selles des sujets contacts autour du cas index sont revenus négatifs.

Adrar comme les autres wilayas de la région du Sud a bénéficié de deux passages de campagne de vaccination durant l'année 2024 : le premier du 28 janvier au 08 février et le second du 18 au 29 février ciblant les enfants âgés de 2 mois à 6 ans. Ces deux dernières campagnes ont permis d'améliorer le taux de couverture vaccinale de la wilaya, comme pour la majorité des autres wilayas du Sud, passant ainsi de 84 % à 92 %.

La surveillance épidémiologique des cas de PFA dans la wilaya d'Adrar est loin d'atteindre le nombre de cas attendu. On a notifié 3 cas sur les 7 cas attendu, représentant ainsi 43 % des cas et le taux de cas de PFA enregistré est de 0,9 cas pour 100.000 enfants ≤ 15 ans.

Au cours de l'année 2024, l'Algérie a déclaré 469 cas de **paralysie flasque aigue** (428 cas attendus), soit un taux de notification de 3,3 cas de PFA pour 100.000 enfants âgés de 0 à 15 ans.

Tous les cas de PFA enregistrés à l'échelle

nationale ont bénéficié de deux prélèvements de selles. D'autres prélèvements ont été réalisés : 53 pour les cas contacts et 88 cas lors des enquêtes épidémiologiques (ce sont des prélèvements de selles des enfants de la même communauté du cas index, des enfants en déficit immunitaire ainsi que leurs contacts ; et des sujets ayant une gastro-entérite).

Les diagnostics retenus pour tous ces cas de PFA enregistrés sont : 239 cas du syndrome de Guillain Barré, 11 cas de myélite, 31 cas de PFA post traumatique et 188 cas de diagnostics divers.

Concernant la surveillance environnementale, on dénombre dix sites de surveillance répartis sur le territoire national en privilégiant les zones à risque :

- Un site à Alger,
- Trois sites à Tipaza,
- Deux sites à Ouargla,
- Deux sites à Tamanrasset,
- Un site à El Oued,
- Un site à Oran.

Cette surveillance environnementale effectuée par l'équipe de l'IPA a permis de révéler la présence et la circulation du poliovirus dérivé de la souche vaccinale type 2 dans les eaux usées. Ainsi on enregistre :

- Dix prélèvements positifs à Tamanrasset,
- Un prélèvement positif à El Oued (Guemar),
- Un prélèvement positif à Tipaza (Koléa).

Aucun cas de **tétanos néonatal** n'a été déclaré au cours de l'année 2024.

Aucun cas de **tétanos non néonatal** n'a été déclaré au cours de l'année 2024.

LES MENINGITES

Le taux d'incidence des méningites à méningocoque est de 0,04 cas pour 100.000 habitants, soit 21 cas enregistrés au cours de l'année 2024 dont 09 cas ont été confirmés par le laboratoire de référence de l'Institut Pasteur d'Algérie.

Durant cette année, les wilayas qui ont notifié des cas sont : Alger (10 cas), Tamanrasset (05 cas), Blida (04 cas), Ouargla et Illizi (01 cas pour chaque wilaya).

L'incidence mensuelle la plus élevée a été notifiée en avril 2024 avec 0,02 cas pour 100.000 habitants soit 10 cas.

Sur la base des cas déclarés à l'INSP, 16 cas sont de nationalité nigérienne, 03 cas de nationalité algérienne et un cas de nationalité Guinéenne. La nationalité n'a pas été précisée pour un cas.

En 2024, on note la survenue d'une épidémie de méningite à méningocoque type « C » dans plusieurs pays de l'Afrique sub-saharienne (Ceinture africaine de méningite) au nord du Niger, Nigéria, république démocratique du Congo, Ghana, Guinée, République Centrafricaine, Sénégal et au Soudan du Sud.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont retrouvés aussi bien chez les enfants de moins de 05 ans que chez l'adulte jeune :

- 0,08 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans.
- 0,07 cas pour 100.000 habitants pour les 20-29 ans.
- 0,05 cas pour 100.000 habitants pour les 10-19 ans.

Pour 06 cas, l'âge exact n'a pas été précisé, ils sont déclarés comme sujets adultes.

Figure 20 :

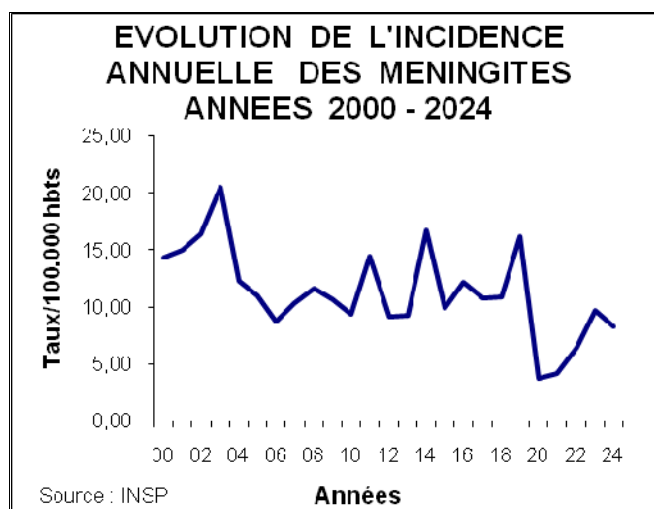
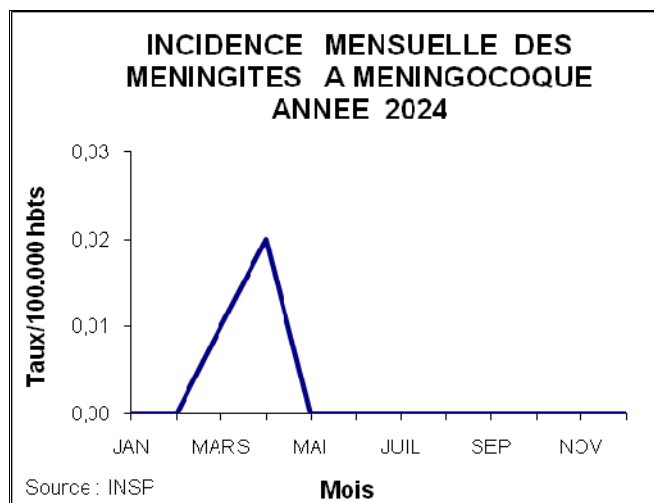


Figure 21 :



Le taux d'incidence des autres méningites a diminué ; il est passé de 9,72 à 8,34 cas pour 100.000 habitants.

On note que les méningites à liquide clair représentent 64,3 % de l'ensemble des déclarations, tandis que les méningites purulentes ne représentent que 13,6 %. 21,8 % des cas sont déclarés sans précision du type de méningite. L'évolution de l'incidence mensuelle montre un pic épidémique en mai correspondant à une incidence de 1,07 cas pour 100.000 habitants, puis une diminution progressive jusqu'au mois de décembre (0,54 cas pour 100.000 habitants).

La wilaya de Tamanrasset a enregistré le taux d'incidence régional le plus élevé. Il est passé de 2,17 à 40,54 cas pour 100.000 habitants en 2024.

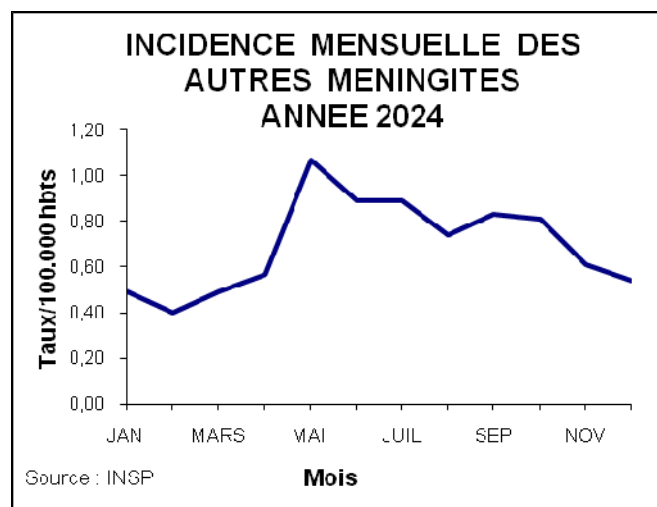
Tous les cas ont été enregistrés dans la commune de Tamanrasset (115 cas).

La wilaya de Mila a enregistré une diminution du taux d'incidence qui est passé de 23,31 à 10,67 cas pour 100.000 habitants. 33,6 % des cas ont été notifiés par la commune de Mila et 12,1 % par Ferdjioua.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont observés principalement chez les enfants âgés de moins de 04 ans :

- 46,79 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans.
- 12,44 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans.
- 5,85 cas pour 100.000 habitants pour les 10-19 ans.

Figure 22 :



LES ZOONOSES

Au cours de l'année 2024, On note une augmentation du taux d'incidence des zoonoses, cette hausse est directement liée à l'augmentation de l'incidence de la leishmaniose cutanée qui représente 55,67 % de l'ensemble des zoonoses.

Le taux d'incidence de la **brucellose** a légèrement diminué, il est passé de 21,31 à 20,61 cas pour 100.000 habitants en 2024.

L'évolution mensuelle de l'incidence montre que durant les mois de mai, juin et de juillet, on enregistre les incidences les plus élevées qui sont respectivement de 3,23, de 2,72 et de 2,69 cas pour 100.000 habitants. S'ensuit une diminution progressive jusqu'au mois de décembre avec un taux de 0,86 cas pour 100.000 habitants.

La wilaya d'El Bayadh a enregistré le taux d'incidence régional le plus élevé avec 211,19 cas pour 100.000 habitants.

Ce taux est plus élevé que l'année passée où il était de 146,28 cas pour 100.000 habitants. Les communes les plus touchées sont : El-Abiodh Sidi Cheikh avec 22,4 % de la totalité des cas (189 cas) et El-Bayadh qui a enregistré 19,6 % de l'ensemble des cas (165 cas).

Le taux d'incidence a plus que doublé à Médéa, il est passé de 20,14 en 2023 à 47,71 cas pour 100.000 habitants en 2024.

Les communes les plus touchées sont : Moudjbar (38,5 % des cas, soit 165 cas) et Ouled Antar avec 5,8 % de l'ensemble des cas (25 cas).

La wilaya d'Illizi a enregistré une diminution importante du taux d'incidence, il est passé de 74,32 cas pour 100.000 habitants en 2023 (80 cas) à 8,02 cas pour 100.000 habitants en 2024 (09 cas). Tous les cas ont été notifiés dans la commune d'Illizi.

Figure 23 :

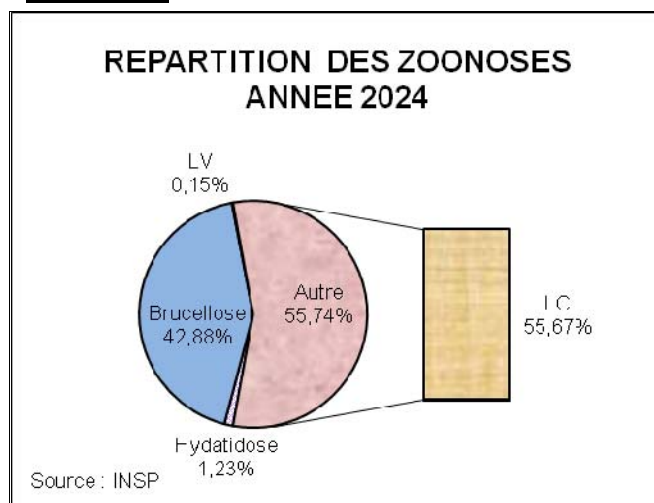


Figure 24 :

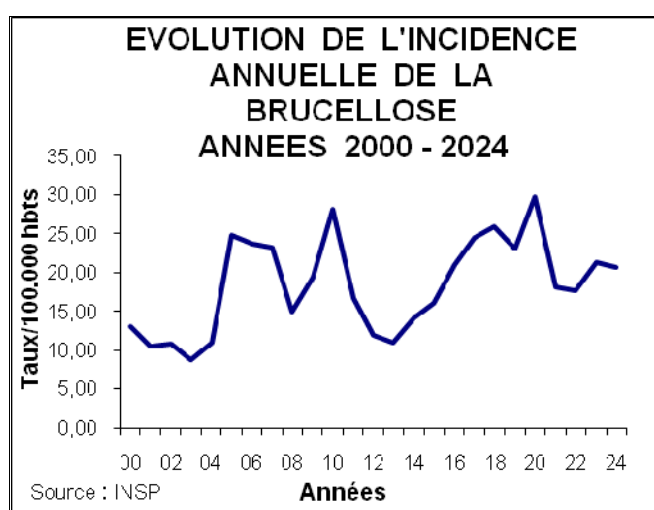
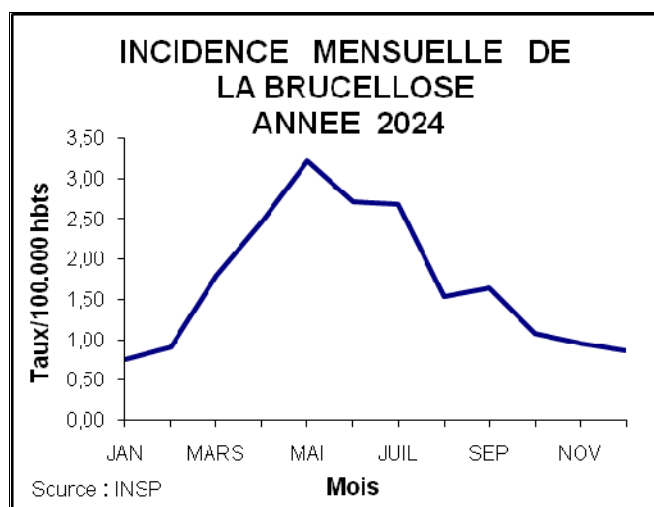


Figure 25 :



Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont observés chez les adultes jeunes :

- 64,89 cas pour 100.000 habitants pour les 20-29 ans.
- 37,12 cas pour 100.000 habitants pour les 40-49 ans.
- 20,12 cas pour 100.000 habitants pour les 60 ans et plus.

Le taux d'incidence de la **leishmaniose cutanée** a augmenté, il est passé de 15,30 à 26,76 cas pour 100.000 habitants.

L'évolution des incidences mensuelles est représentée par une courbe à allure incurvée. Les incidences les plus élevées sont enregistrées durant les mois d'hiver (4,05 en janvier– 6,94 en novembre et 7,97 en décembre) et les plus basses en période estivale, à savoir 0,37 et 0,31 cas pour 100.000 habitants respectivement en juillet et en août.

La wilaya qui a enregistré le taux régional le plus élevé est la wilaya de Naâma; le taux d'incidence est passé de 175,80 cas pour 100.000 habitants en 2023 à 233,17 cas pour 100.000 habitants en 2024.

Les communes les plus touchées sont : Naâma (38,4 %) et Makman Ben Amer (17,5 %).

Le taux d'incidence a augmenté dans la wilaya de M'sila, il est passé de 157,15 à 179,20 cas pour 100.000 habitants en 2024. 15,1 % des cas ont été enregistrés dans la commune de Bou Sâada (400 cas) et 7,6 % des cas dans la commune de Maarif (200 cas).

La wilaya de Djelfa a enregistré une augmentation importante de l'incidence, le taux d'incidence est passé de 13,01 en 2023 à 168,19 cas pour 100.000 habitants en 2024.

Les communes les plus touchées sont : Hassi Bahbah (37 %) et Djelfa (30,8 %).

Figure 26 :

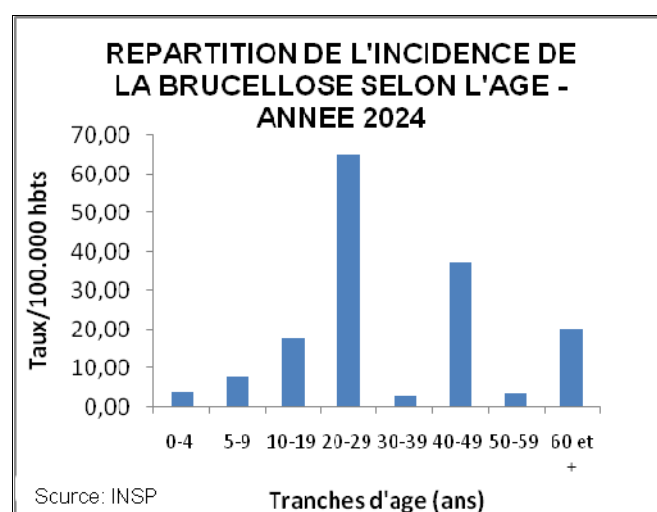


Figure 27 :

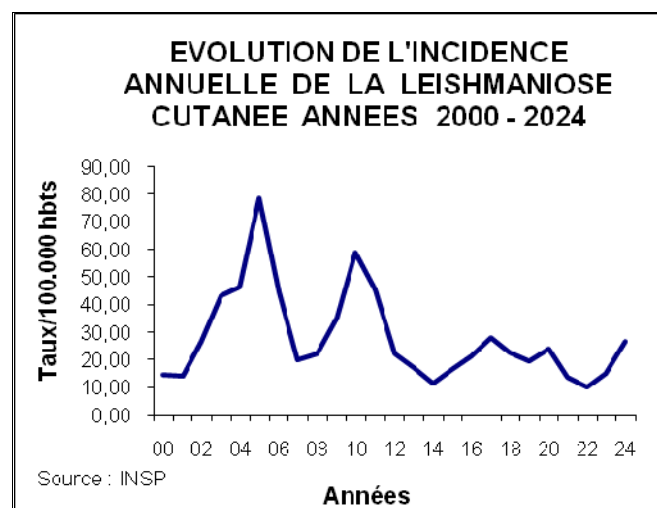
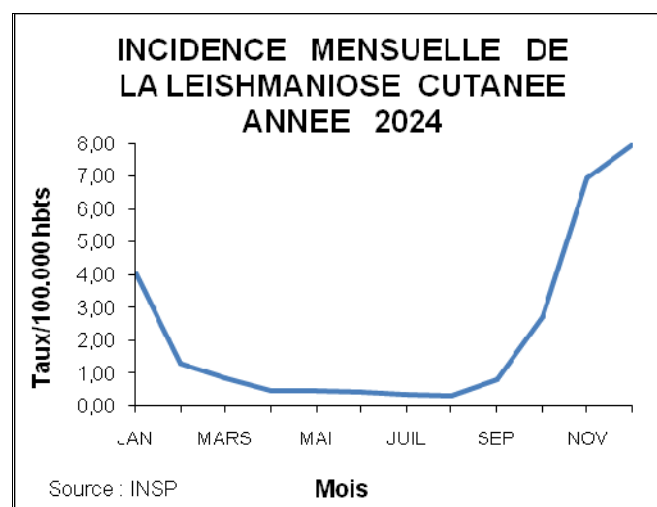


Figure 28 :



Le taux d'incidence a augmenté dans la wilaya de Biskra, il est passé de 101,35 à 128,65 cas pour 100.000 habitants en 2024. 27,8 % des cas ont été notifiés dans la commune de Biskra (396 cas) et 8,2 % des cas dans la commune d'Ain Naga (117 cas).

Le taux d'incidence a doublé dans la wilaya de Béchar, passant de 57,91 à 109,20 cas pour 100.000 habitants en 2024. 89,3 % des cas ont été enregistrés dans la commune de Béchar (375 cas).

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont retrouvés chez les adultes jeunes :

- 57,68 cas pour 100.000 habitants pour les 20-29 ans;
- 35,51 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans ;
- 33,51 cas pour 100.000 habitants pour les 10-19 ans.

Le taux d'incidence de la leishmaniose viscérale est de 0,07 cas pour 100.000 habitants, soit 35 cas.

Les wilayas qui ont enregistré des cas sont : Alger (05 cas). Tébessa et Mostaganem (03 cas pour chaque wilaya). Chlef, Djelfa et Oran (02 cas pour chaque wilaya). Béjaia, Biskra, Tamanrasset, Tlemcen, Tizi Ouzou, Jijel, Skikda, Constantine, Annaba, Médéa, Mascara, Bordj Bou Arréridj, Tissemsilt, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Naâma et Relizane (01 cas pour chacune).

62,86 % des cas sont des enfants âgés de moins de 04 ans.

Figure 29 :

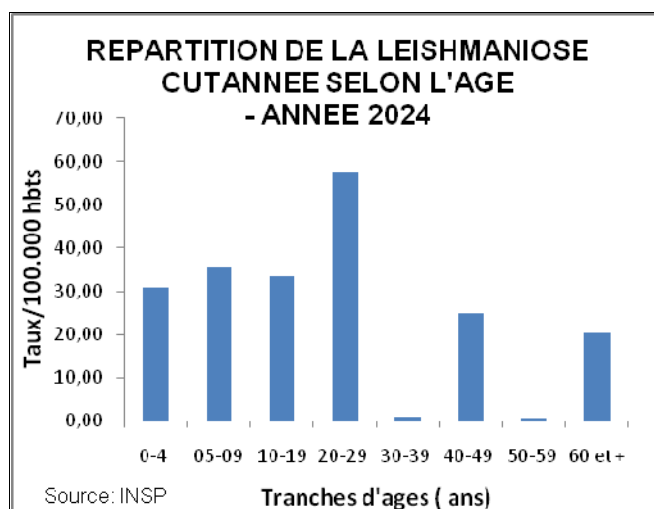
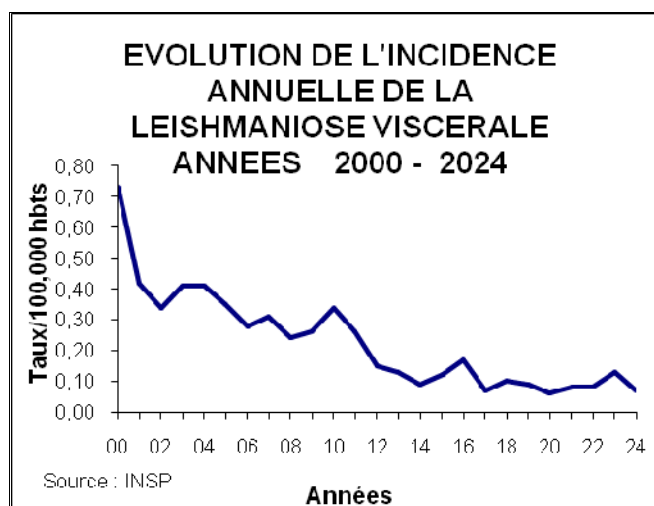


Figure 30 :



Au cours de l'année 2024, 15 cas de **rage humaine** ont été déclarés à l'INSP.

Les wilayas qui ont enregistré des cas sont : Laghouat, Tébessa et Mostaganem (02 cas pour chaque wilaya ; Bouira, Djelfa, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, M'sila, Tissemsilt, Mila et Ain Defla (01 cas pour chaque wilaya).

Les cas déclarés ont un âge qui oscille entre 04 et 73 ans.

Le sexe masculin prédomine largement ; on enregistre 14 cas de sexe masculin versus 01 cas de sexe féminin.

Cette année, l'animal mordeur déclaré est le chien dans 86,67 % des cas représenté par le chien errant dans 46,46 % des cas et 40,0 % sont des chiens domestiques. Le chat est incriminé dans 6,67 % des cas.

Le siège de la morsure le plus fréquemment retrouvé est la main dans 46,67% des cas, suivie par la face dans 33,33 % des cas.

Pour 02 cas, le siège de la morsure n'a pas été précisé.

33,33 % des cas ont consulté une structure de santé juste après la morsure (05 cas). Un cas a bénéficié d'une séro-vaccination antirabique complète et un cas a reçu une sérothérapie suivie d'une vaccination incomplète. Tandis que 66,67 % des cas n'ont consulté une structure de santé (10 cas) qu'au moment de l'installation des signes cliniques de rage.

Figure 31 :

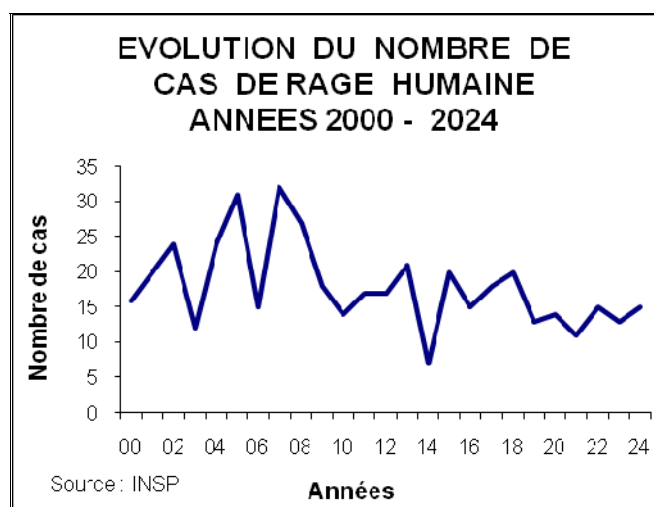
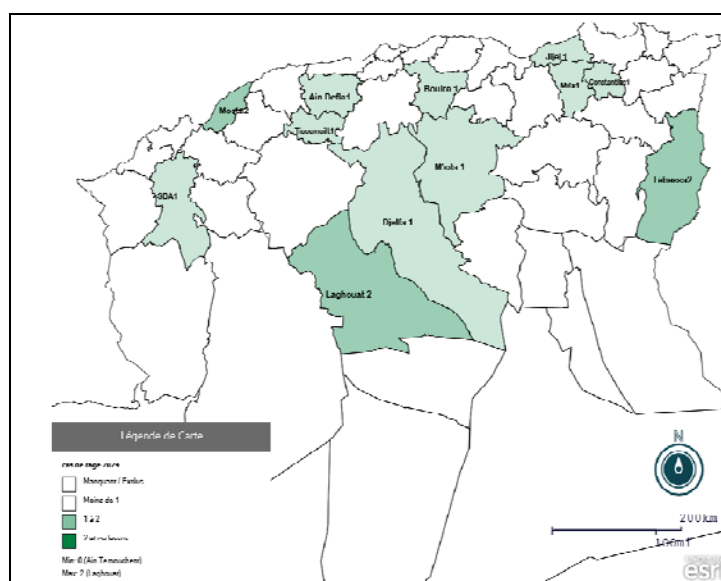


Figure 32 : Répartition géographique des cas de rage humaine – année 2024 :



Source : INSP

AUTRES MALADIES

En 2024, on note une augmentation du taux d'incidence de l'**hépatite virale B**, il est passé de 4,94 en 2023 à 5,24 cas pour 100.000 habitants en 2024.

La wilaya de Tamanrasset a enregistré le taux d'incidence régional le plus élevé avec 153,35 cas pour 100.000 habitants.

92 % des cas ont été notifiés dans la commune de Tamanrasset et 5,1 % dans la commune d'Abalessa.

A Adrar, on note une augmentation du taux d'incidence, il est passé de 33,40 à 45,78 cas pour 100.000 habitants.

Plus de la moitié des cas ont été enregistrés dans la commune d'Adrar avec 57,9 % du total des cas. 21,6 % des cas ont été notifiés dans la commune de Reggane.

On note une diminution du taux d'incidence à Illizi, il est passé de 47,38 en 2023 à 31,18 cas pour 100.000 habitants en 2024, correspondant respectivement à 51 et 35 cas. La majorité des cas ont été notifiés par les communes d'Illizi (82,9 %).

Le taux d'incidence spécifique à l'âge le plus élevé est observé chez les adultes jeunes âgés entre 20 et 29 ans avec 20,43 cas pour 100.000 habitants.

Figure 33 :

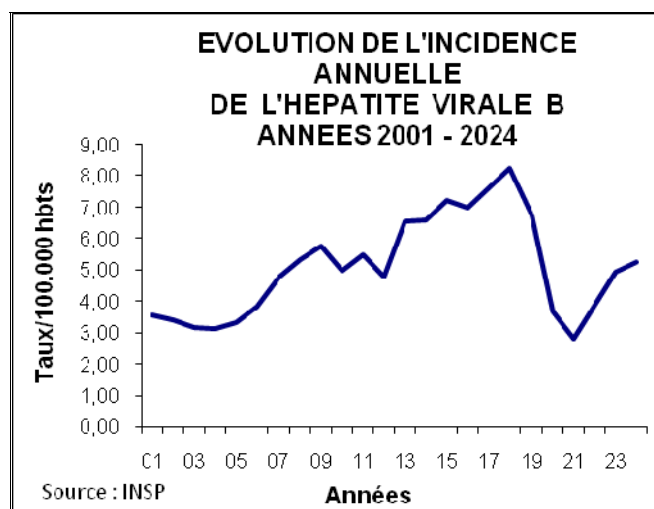
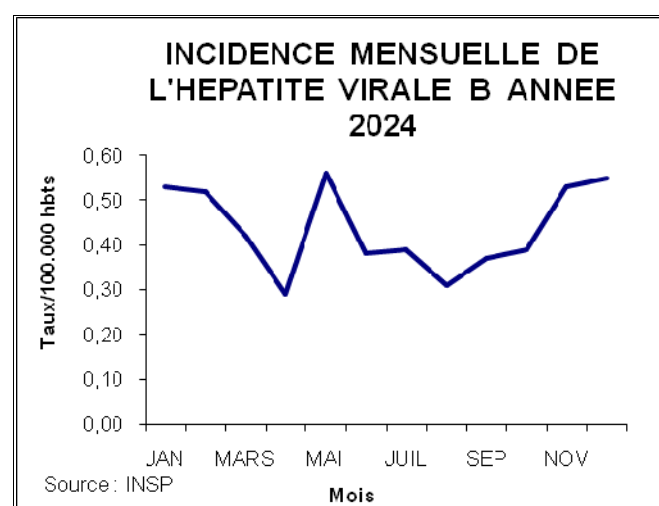


Figure 34 :



Le taux d'incidence de l'**hépatite virale C** est passé de 1,73 cas pour 100.000 habitants en 2023 à 2,17 cas pour 100.000 habitants en 2024.

La wilaya d'Oum El Bouaghi a enregistré le taux d'incidence régional le plus élevé avec 14,69 cas pour 100.000 habitants en 2024.

Les communes les plus touchées sont Ain M'lila (46,9 %) et Ain Beida (19,2 %).

La wilaya de Tébessa a enregistré une augmentation du taux d'incidence ; il est passé de 5,96 cas pour 100.000 habitants en 2023 à 12,17 cas pour 100.000 habitants en 2024. Les communes les plus touchées sont Tébessa (55,5 %) et Chéria (14,5 %).

La wilaya d'Ain Temouchent a enregistré une augmentation du taux d'incidence ; il est passé de 6,70 à 9,10 cas pour 100.000 habitants en 2024. Les communes les plus touchées sont Ain Temouchent avec 43,2 % des cas (19 cas) et El-Malah avec 11,4 % des cas (05 cas).

La wilaya de Tindouf a enregistré une diminution du taux d'incidence qui est passé de 9,90 à 7,18 cas pour 100.000 habitants en 2024. 60 % des cas ont été notifiés à Tindouf (06 cas) et 40 % des cas à Oum El Assel (04 cas).

On note une diminution du taux d'incidence à Béchar qui est passé de 6,08 en 2023 à 1,82 cas pour 100.000 habitants en 2024, correspondant respectivement à 23 et 07 cas. Tous les cas sont enregistrés dans la commune de Bechar.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 6,23 cas pour 100.000 habitants pour les 20-29 ans.
- 4,88 cas pour 100.000 habitants pour les 60 ans et plus.
- 4,17 cas pour 100.000 habitants pour les 40-49 ans.

Figure 35 :

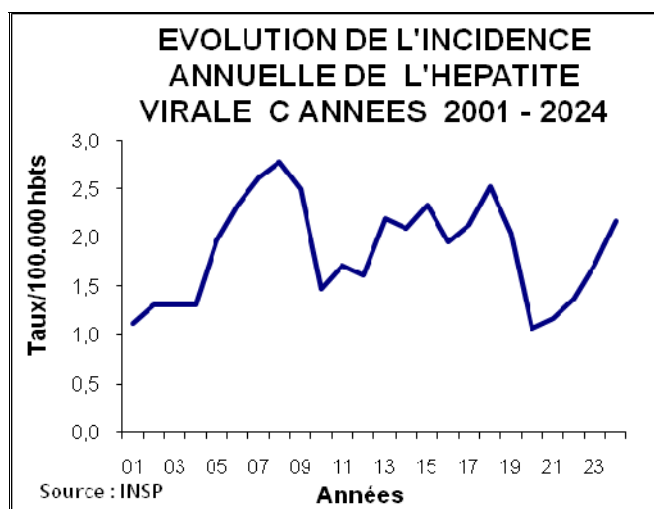
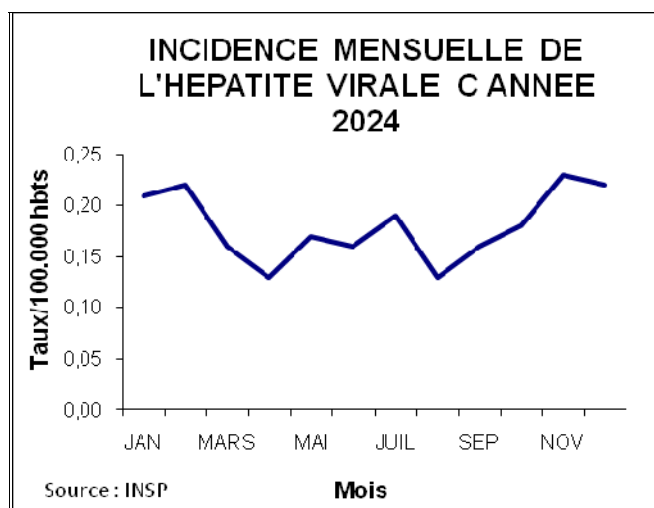


Figure 36 :



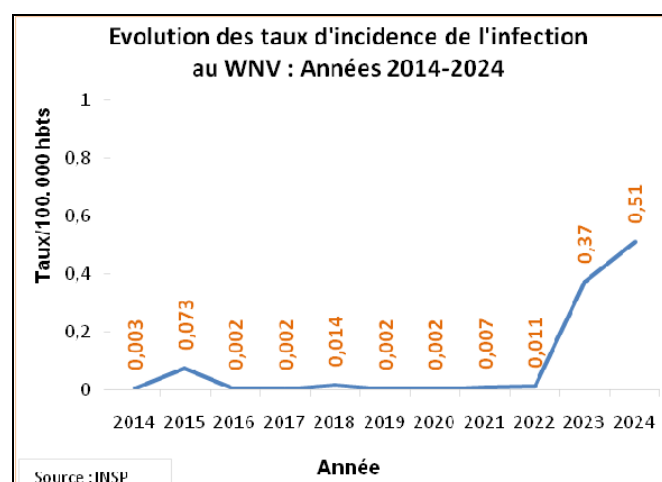
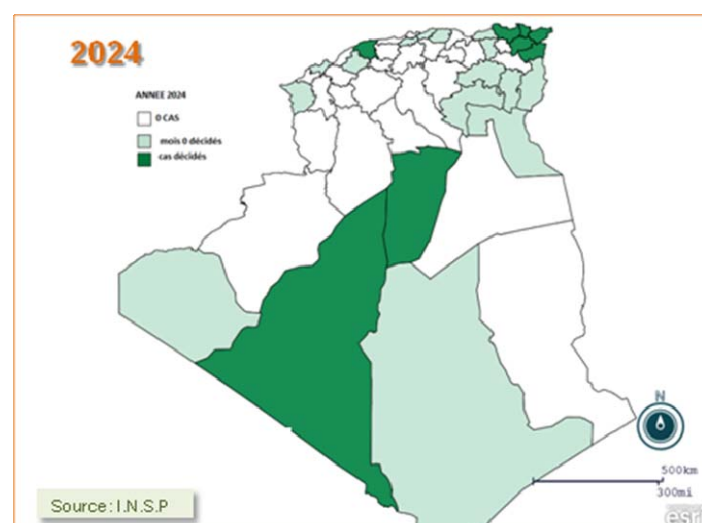
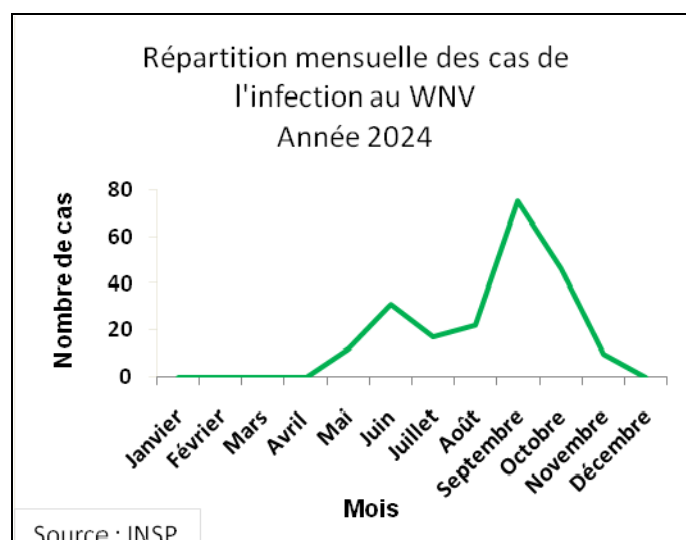
L'infection au West Nile Virus :

L'année 2024 se manifeste par l'apparition d'une épidémie à l'infection au West Nile virus (WNV) qui fait suite à celle enregistrée l'année précédente. La circulation du virus continue dans notre pays et le nombre de cas de l'infection au WNV est en augmentation. L'évolution des taux d'incidence de cette infection a observé une nette ascension depuis l'année 2022, passant de 0,01 à 0,51 cas pour 100.000 habitants entre les années 2022 et 2024.

En 2024, on a enregistré 239 cas de l'infection au WNV dont 46 décès. Le taux d'incidence de l'infection au West Nile virus de l'année 2024 à l'échelle nationale est plus élevé que celui qui a été enregistré l'année dernière, il est de 0,51 versus 0,37 cas pour 100.000 habitants.

Vingt-trois wilayas ont notifié des cas et les incidences les plus élevées ont été enregistrées dans la région Est du pays avec Annaba (7,70 cas/100.000 hbts et 57 cas) en tête de liste, suivie d'El Tarf (4,60 – 25 cas) et de Skikda (3,59). Deux wilayas du Sud ont également rapporté des incidences élevées : Adrar (5,14 – 32 cas) et Tamanrasset (4,33 – 12 cas).

L'étude de la répartition mensuelle a objectivé un pic épidémique au cours du mois de septembre avec 75 cas, ce qui représente 31,8 % de la totalité des cas. En octobre, on a assisté à une chute du nombre de cas atteignant les 46 cas (19,2 %). Cette baisse s'est poursuivie en novembre pour atteindre 10 cas. Pour 26 cas, le mois de survenue n'a pas été précisé.

Figure 37 :**Figure 38 : Répartition géographique du taux d'incidence des cas de l'infection au West Nile virus- Année 2024****Figure 39 :**

Les enfants âgés de moins de 04 ans sont les plus touchés par cette infection et cela pourrait s'expliquer par le fait que les enfants sont une population vierge non immunisée. Le taux d'incidence baisse avec l'âge, il a été estimé à 1,6 cas pour 100.000 habitants chez les enfants âgés de moins de 5 ans (0 à 4 ans), à 0,8 pour les 10 - 14 ans et à 0,6 cas pour 100.000 hbts pour les 5 - 9 ans.

Pour les tranches d'âges des 15 à 19 ans et les 60 ans et plus, leurs taux étaient de 0,5 cas pour 100.000 habitants chacune

Le sex ratio pour les cas de l'infection au WNV était de 2, soit une forte prédominance masculine.

L'Algérie a dénombré 46 décès durant l'année 2024, soit une létalité de 19,2 %. La wilaya de Souk Ahras a enregistré le taux de létalité le plus élevé qui est de 66,6 % avec 02 décès ; Chlef (50,0 % - 1 décès), Annaba (35,1 % - 20), Ghardaïa (33,3 % - 1), Guelma (28,6 % - 4), El Tarf (24,0 % - 6) et Skikda (21,4 % - 9).

Concernant le taux de létalité par rapport à l'âge ; on a constaté que plus l'âge augmentait plus le taux de létalité s'élevait. Il est passé de 6,0 % pour les enfants de 0 à 4 ans à 41,7 % pour la tranche d'âge des 50 à 59 ans, puis à 38,5 % pour les personnes âgées de 60 ans et plus. La létalité était de 23,1 % et de 21,2 %, respectivement pour les 20 - 29 ans et pour les 10 - 14 ans.

Figure 40 :

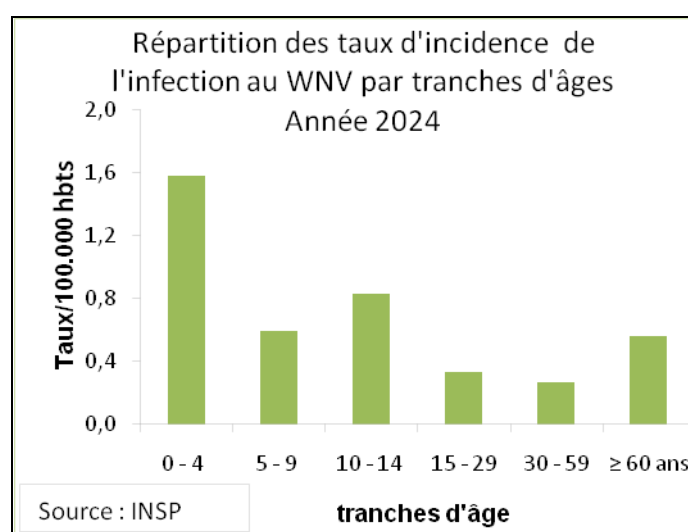


Figure 41 :

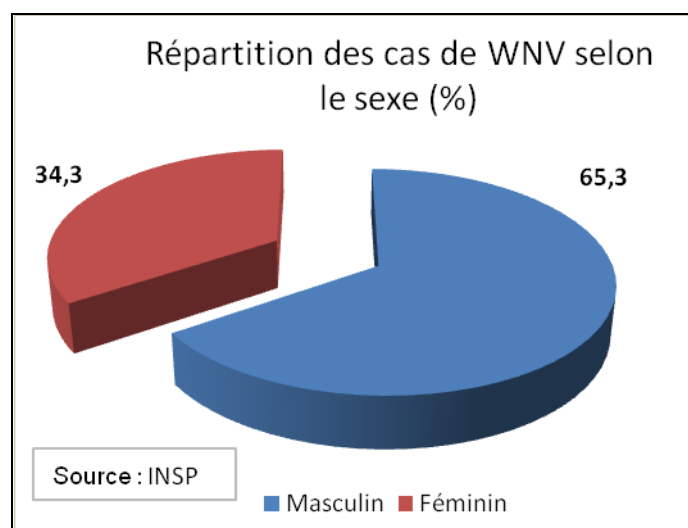


Figure 42:

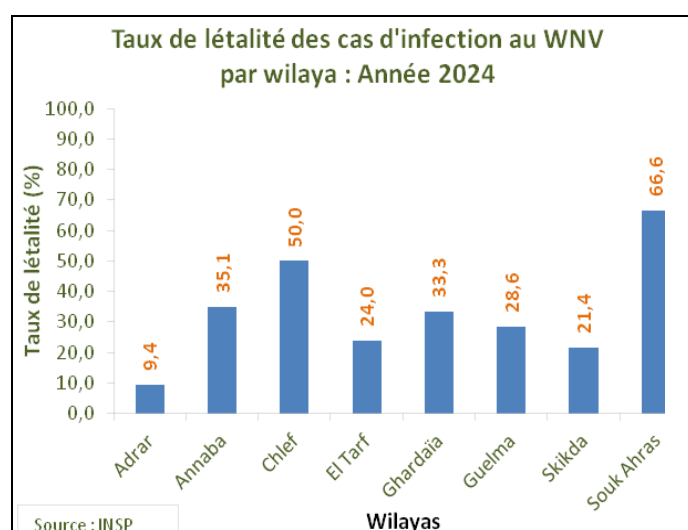


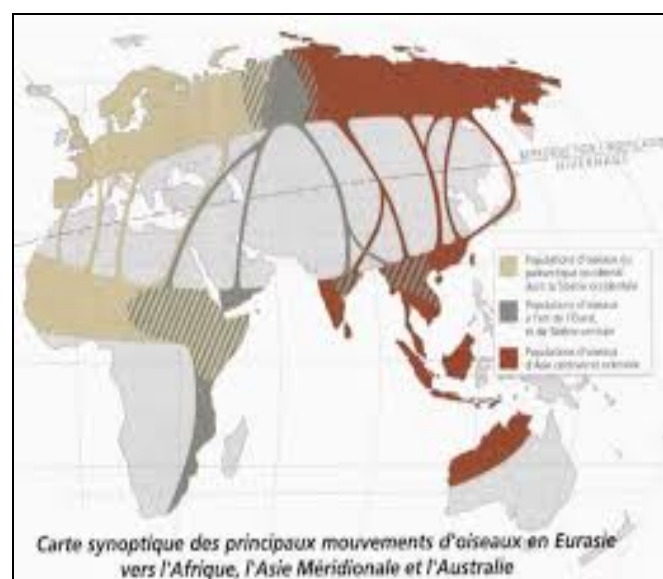
Tableau 01 : Répartition du nombre de cas et de décès de l'infection au WNV par wilaya- Année 2024.

Wilaya	cas de WNV	Décès de WNV
Biskra	14	0
Adrar	32	3
Guelma	14	4
Annaba	57	20
Tizi Ouzou	3	0
EL Tarf	25	6
El Oued	1	0
Skikda	42	9
Ghardaia	3	1
Tlemcen	1	0
Khenchela	1	0
Mila	1	0
Tamanrasset	12	0
Boumerdes	1	0
Souk Ahras	3	2
Oran	1	0
Blida	10	0
Tébessa	2	0
Jijel	4	0
Rélizane	4	0
Chlef	2	1
Batna	1	0
Tindouf	1	0
Indéterminé	4	0
Total	239	46

Ces dernières années, les chercheurs ont constaté que le mode de migration de certains oiseaux vers l'Afrique a subi des modifications. En effet la migration des oiseaux commençait au mois d'avril alors que cette année elle a débuté à la mi-mars, soit deux semaines en avance. Ce changement a permis une circulation précoce du virus dans le continent africain. Concernant notre pays, les premiers cas présentant des signes cliniques de l'infection au West Nile Virus ont été enregistrés au début du mois de mai.

La trajectoire du Nord-Est vers le Sud-Ouest est typique de la migration des oiseaux, venant des continents Euro-Asiatique (Dossier pédagogique : phénomène de migration, Parc des Marais du Cotentin et du Bassin. Carte N°2).

Figure 43 : Trajectoire de la migration des oiseaux



LA TUBERCULOSE

Le taux d'incidence de la tuberculose, toutes formes confondues, est stable avec 39,88 en 2024 versus 41,10 cas pour 100.000 habitants ; en 2023.

Le nombre total de cas de tuberculose enregistré est de 18 857 cas pour l'année 2024.

Ces cas sont classés en :

- Tuberculose pulmonaire : 5 337 cas
- Tuberculose extra-pulmonaire : 13 310 cas
- Double localisation, pulmonaire et extra-pulmonaire : 161 cas
- Tuberculose sans précision : 49 cas.

Les wilayas qui ont enregistré des incidences élevées sont par ordre décroissant :

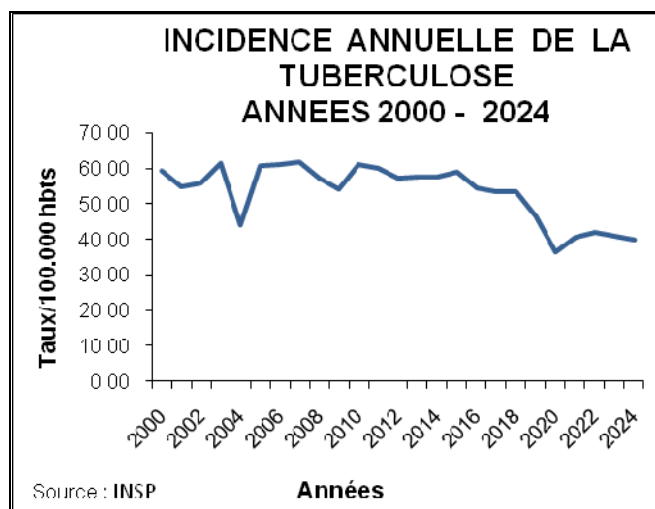
- Médéa : 106,75 cas pour 100.000 habitants.
- Saida : 78,87 cas pour 100.000 habitants.
- Bordj Bou Arreridj : 70,90 cas pour 100.000 habitants.
- Sétif : 70,67 cas pour 100.000 habitants.
- Blida : 63,93 cas pour 100.000 habitants.
- Ain Defla : 60,18 cas pour 100.000 habitants.
- Oran : 58,68 cas pour 100.000 habitants.
- Relizane : 55,27 cas pour 100.000 habitants.
- Tipaza : 54,47 cas pour 100.000 habitants.
- Annaba : 54,27 cas pour 100.000 habitants.
- Mostaganem : 52,80 cas pour 100.000 habitants.

La tuberculose pulmonaire

Le taux d'incidence de la tuberculose pulmonaire est de 11,63 cas pour 100.000 habitants.

Le taux d'incidence de la tuberculose pulmonaire à microscopie positive est de 9,60 cas pour 100.000 habitants, ce qui représente 82,50 % de l'ensemble des cas de tuberculose pulmonaire.

Figure 44 :



Les wilayas qui ont enregistré des incidences élevées cette année sont :

- Tamanrasset : 34,55 cas pour 100.000 habitants.
- Oran : 27,16 cas pour 100.000 habitants.
- Ain Temouchent : 21,72 cas pour 100.000 habitants.
- Mostaganem : 20,94 cas pour 100.000 habitants.
- Annaba : 20,91 cas pour 100.000 habitants.

La tuberculose pulmonaire est une maladie rare chez l'enfant, elle ne représente que 2,55 % de l'ensemble des cas.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont observés chez les adultes, ils sont de :

- 27,34 cas pour 100.000 habitants pour les 65 ans et plus.
- 16,81 cas pour 100.000 habitants pour les 55-64 ans.
- 15,88 cas pour 100.000 habitants pour les 45-54 ans.

Le sex-ratio est de 1,63 en faveur du sexe masculin.

La tuberculose extra pulmonaire

Le nombre de cas de tuberculose extra pulmonaire (TEP) est de 13 310, soit un taux d'incidence de 28,15 cas pour 100.000 habitants.

C'est toujours la wilaya de Médéa qui enregistre le taux régional le plus élevé sur le territoire national avec une incidence de 95,52 cas pour 100.000 habitants, elle est suivie de Bordj Bou Arreridj (61,46 cas/100.000 habitants), de Sétif (61,42 cas/100.000 habitants), de Saida (59,81 cas/100.000 habitants), de Blida (50,11 cas/100.000 habitants) et de Ain Defla (46,46 cas/100.000 habitants).

La répartition des TEP selon la localisation montre que ce sont encore les adénites tuberculeuses qui dominent avec 62,40 %, suivies de loin par les pleurésies avec 10,96 % des cas.

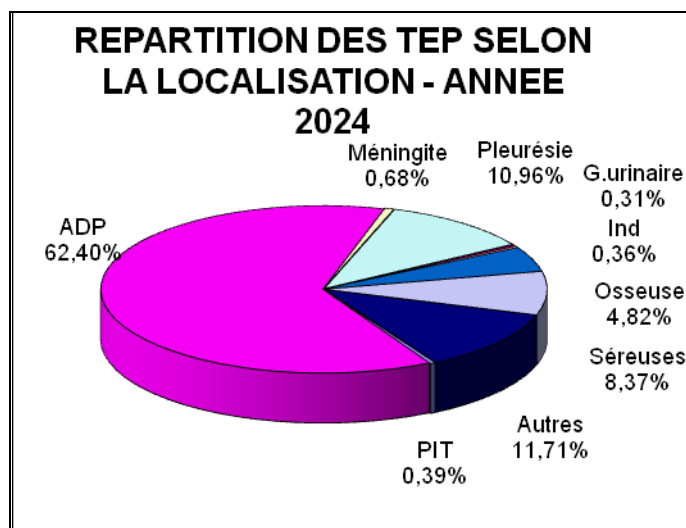
On note que 13,39 % des cas sont des enfants âgés de moins de 15 ans qui ont contracté une tuberculose extra-pulmonaire.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 40,27 cas pour 100.000 habitants pour les 25-34 ans
- 35,27 cas pour 100.000 habitants pour les 45-54 ans
- 35,15 cas pour 100.000 habitants pour les 15-24 ans

Le sex-ratio est en faveur du sexe féminin avec 1,80.

Figure 45 :



LE PALUDISME

Au cours de l'année 2024, le centre de référence du paludisme de l'INSP a enregistré 3 107 cas de paludisme dont 3 106 cas importés, et une rechute à *Plasmodium vivax*.

Les espèces plasmodiales retrouvées sont :

- *Plasmodium falciparum* : 2 992 cas
- *Plasmodium vivax* : 96 cas
- *Plasmodium malariae* : 18 cas
- Infection mixte (*P.falciparum* et *P. vivax*) : 01 cas

Deux wilayas ont enregistré près des deux tiers des cas : Tamanrasset avec 39,39 % des cas et Bordj Badji Mokhtar avec 36,18 % des cas.

Les wilayas qui ont notifié des cas sont :

- Tamanrasset : 1 224 cas
- Bordj Badji Mokhtar : 1 124 cas
- In Guezzam : 500 cas
- Adrar : 111 cas
- Meniaa : 45 cas
- Ouargla : 33 cas
- Illizi : 21 cas
- Djanet : 17 cas
- Ghardaia : 15 cas
- Touggourt : 07 cas
- Constantine : 02 cas
- Médea : 01 cas
- Mila : 01 cas
- Jijel : 01 cas
- M'sila : 01 cas
- Biskra : 01 cas
- Ain Defla : 01 cas
- Tébessa : 01 cas
- Ouled Djellal : 01 cas

L'origine de l'infection est le Niger (57,42 %), le Mali (41,42 %), la Somalie (0,38 %), le Soudan (0,19 %), le Burkina Fasso (0,09 %), la Mauritanie (0,06 %), le Cameroun (0,03 %), la côte d'ivoire (0,03 %) et la Gambie (0,03 %).

36,87 % des cas sont de nationalité algérienne. 35,81 % des cas sont de nationalité nigérienne, 26,44 % malienne, 0,38 % soudanaise, 0,38 % somalienne, 0,03 % camerounaise et 0,03 % des cas sont de nationalité gambienne.

Figure 46 :

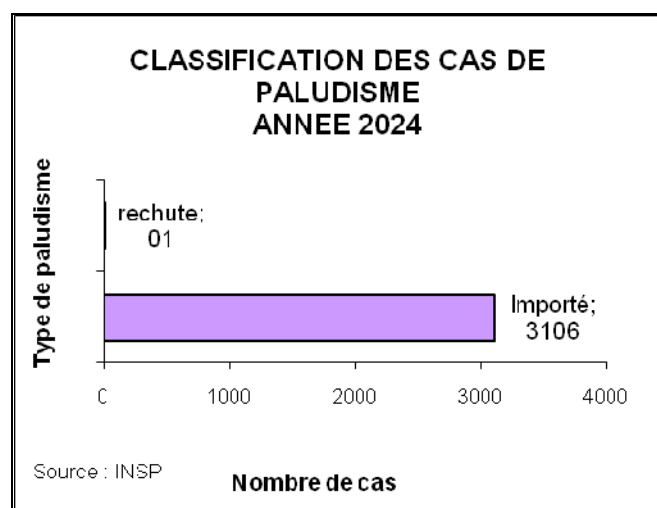
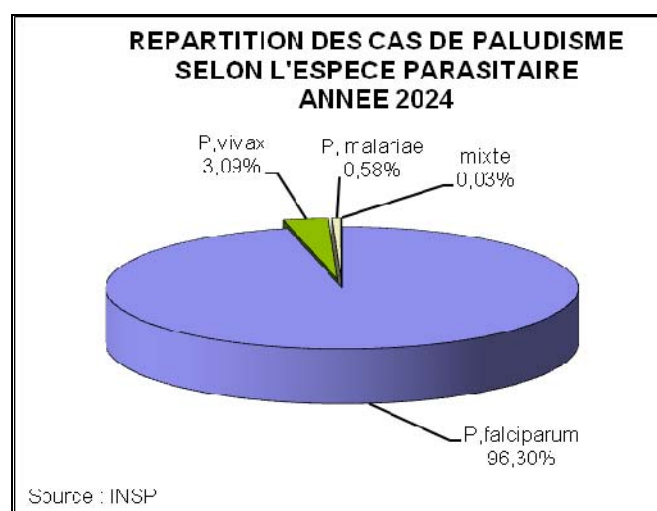


Figure 47 :



Le sexe prédominant est le sexe masculin (72,73 %) par rapport au sexe féminin (27,26 %).

82,07 % des cas ont plus de 15 ans.

37 décès de paludisme ont été notifiés (27 à BBM, 09 à In Guezzam et 01 à Illizi) avec une létalité de 1,19 %

L'ENVENIMATION SCORPIONIQUE

La situation épidémiologique en 2024 se caractérise par une baisse du nombre de personnes piquées (45 005 cas, soit un pourcentage de variation de - 4,05 % par rapport à 2023) et du nombre de décès (20 cas, soit un pourcentage de variation de -16,66 % par rapport à 2023).

L'incidence nationale enregistrée est de 95,18 cas pour 100.000 habitants (versus 99,98 en 2023). La létalité nationale est de 0,04 % versus 0,05 % en 2023 (variation de -20 %).

La fréquence des piqûres augmente avec l'âge pour atteindre un pic de 56,22 % chez les 15 – 49 ans.

Les décès des moins de 15 ans représentent 75 % de la totalité des décès. La létalité la plus élevée est retrouvée chez les enfants âgés entre 01 et 04 ans (0,33 %).

La répartition mensuelle des cas piqués par scorpion met en évidence un taux de 69,56 % enregistré pendant les mois les plus chauds de l'année de juin à septembre.

51,08 % des cas piqués de scorpion se produisent à l'extérieur des maisons.

Les piqûres de scorpion ont lieu entre 18 et 00 heures dans 35,42 % des cas et entre 06 et 12 heures dans 24,96 % des cas.

Les membres inférieurs sont les plus touchés dans 46,05 %.

55 % des cas de décès sont de sexe féminin.

60 % des décès ont eu lieu entre le mois de juin et le mois d'août.

75 % des décès ont moins de 14 ans dont 40 % sont des enfants âgés entre 01 an et 04 ans.

Répartition des cas de piqûres par wilaya :

La wilaya d'El Oued a enregistré le nombre de cas le plus élevé avec 4473 cas, suivie de Biskra (3201), M'Sila (2954), Adrar (2953), Djelfa (2716) et El Bayadh (2468).

Le taux d'incidence le plus élevé est enregistré à Adrar, avec 841 cas pour 100.000 habitants (regroupant les wilayas de Timimoun et Bordj Badji Mokhtar). Elle est suivie par la wilaya de Tamanrasset qui a enregistré 732 cas pour 100.000 habitants (regroupant la wilaya d'In Salah et In Guezzem).

Les incidences les plus basses sont observées à Annaba (0,67 cas pour 100.000 habitants), Constantine (2,06 cas pour 100.000 habitants) et à Mascara (2,27 cas pour 100.000 habitants).

Répartition des cas de piqûres par espace de programmation territoriale (EPT*) :

La répartition des accidents scorpioniques fait ressortir la prédominance des cas dans les wilayas du Sud-Est avec un taux de 30,94 % et une incidence de 394,92 cas pour 100.000 habitants.

La région des Hauts-Plateaux-Centre arrive en deuxième position avec un pourcentage de 16,76 % et une incidence de 176,02 cas pour 100.000 habitants.

2954 cas piqués sont enregistrés dans la wilaya de M'Sila.

14,91 % des cas piqués sont signalés dans la région Sud-Ouest et une incidence de 577,40 cas pour 100.000 habitants.

C'est dans la wilaya d'Adrar où il y'a le plus grand nombre de cas piqués (2953).

Au niveau des Hauts-Plateaux-Ouest, on notifie 14,91 % de cas piqués et une incidence de 202,85 cas pour 100.000 habitants. La wilaya d'El Bayadh a enregistré 2468 cas piqués et une incidence de 618 cas pour 100.000 habitants.

La région du Grand-Sud compte 5,78 % des cas piqués et une incidence la plus élevée parmi les régions avec 657,20 cas pour 100.000 habitants. Tamanrasset a enregistré le plus grand nombre de cas piqués avec 914 cas.

Concernant les autres régions, à savoir les Hauts-Plateaux-Est, Nord-Ouest, Nord-Centre, et Nord-Est leurs incidences sont moins élevées que l'incidence nationale.

Elles sont respectivement de 60,09 cas, 16,67 cas, 16,51 cas et de 14,57 cas pour 100.000 habitants.

Répartition des décès selon la wilaya :

05 wilayas ont enregistré le même nombre de décès soit 02 cas (Biskra, M'Sila, El Bayadh, Tougourt et In Guezzam).

La létalité la plus élevée est retrouvée dans la wilaya d'El Tarf avec 0,83 % suivie d'Ilizi avec 0,44 %.

Tableau 02 : Répartition des cas piqués et des décès par âge - année 2024

<i>Groupes d'âge</i>	<i>Cas piqués</i>	<i>%</i>	<i>Décès</i>	<i>%</i>	<i>Létalité (%)</i>
< 1 an	398	0,88	01	5,00	0,25
1 - 4 ans	2417	5,37	08	40,00	0,33
5 - 14 ans	7946	17,66	06	30,00	0,08
15 - 49 ans	25303	56,22	03	15,00	0,01
≥ 50 ans	8941	19,87	02	10,00	0,02
Total	45005	100	20	100	0,04

Répartition des cas de décès par espace de programmation territoriale (EPT) :

Cette année, pour la première fois, un décès est survenu dans la région Nord-Est, plus précisément dans la wilaya d'El Tarf.

Au Grand-sud, on observe le taux de létalité le plus élevé, atteignant 0,15 % avec 04 décès.

Le plus grand nombre de décès a été enregistré au niveau de la région du Sud-Est avec 30 % des décès et une létalité de 0,04 %.

La région des Hauts-Plateaux-Centre regroupe 15 % des décès avec une létalité de 0,04 %.

Dans la région des Hauts-Plateaux-Ouest, 15 % des décès sont signalés avec une létalité de 0,04 %.

Tableau 03 : Mortalité par wilaya et par espace de programmation territoriale (EPT)

Région EPT	Wilaya	Nombre de décès	létalité
Nord Est	El Tarf	1	0,83
Nord centre	Médéa	1	0,07
Hauts Plateaux Ouest	El Bayadh	2	0,08
Hauts Plateaux Est	Batna	1	0,10
	Tébessa	1	0,10
Hauts Plateaux Centre	Laghouat	1	0,05
	M'Sila	2	0,07
Grand Sud	Tamanrasset	1	0,11
	In Guezzam	2	0,26
	Illizi	1	0,44
Sud Ouest	Timimoun	1	0,05
Sud Est	Touggourt	2	0,12
	Biskra	2	0,06
	Ouargla	1	0,13
	El-Meghaier	1	0,11
Total		20	0,04

LE SIDA

Au cours de l'année 2024, le laboratoire de référence du VIH/SIDA de l'Institut Pasteur d'Alger, a notifié 51 nouveaux cas de SIDA.

La répartition géographique de ces cas montre que c'est la région Ouest (26 cas) qui a notifié le plus grand nombre de cas et notamment la wilaya de Tiaret (11 cas) :

La répartition selon les régions est comme suit :

- Région Ouest : 26 cas ;
- Région Centre : 12 cas ;
- Région Est : 08 cas ;
- Région Sud : 03 cas ;
- 02 cas de nationalité étrangère.

Le mode de contamination a été précisé dans 74,51 % des cas et comme pour les années précédentes, ce sont les rapports hétérosexuels qui sont les plus incriminés (26 cas).

Les autres modes de contamination sont rarement rapportés :

- Rapports homo –bisexuels : 07 cas
- Transmission mère-enfant : 02 cas
- Injection IV de drogues : 02 cas.
- Sang et produits sanguins dérivés : 01 cas.

60,78 % des cas sont âgés entre 25 et 49 ans et le sex-ratio cette année est égal à 2, en faveur du sexe masculin.

Le nombre de cas de séropositifs au VIH a augmenté passant de 1201 en 2023 à 1313 cas en 2024.

L'analyse selon la répartition géographique montre un nombre plus élevé au niveau de la région Centre (721 cas), suivie par la région Ouest (253 cas), la région Est (212 cas), la région Sud (100 cas) et enfin 27 cas sont de nationalité étrangère.

Le mode de contamination n'a pas été précisé dans 56,21 % des cas à savoir 738 cas.

Les différents modes de contamination retrouvés sont :

- Rapports hétérosexuels : 395 cas
- Rapports homo et bisexuels : 110 cas
- Injection IV de drogues : 43 cas
- Transmission mère-enfant : 20 cas
- Sang et produits dérivés : 04 cas
- Autres modes connus de transmission : 03 cas

On constate que le sexe féminin (29,17 % des cas) est moins touché que le sexe masculin (70,83 % des cas), le sex-ratio est de 1,54.

Les cas sont dépistés à tous les âges avec un pic chez l'adulte jeune âgé entre 25 et 44 ans (71,52 % des cas) [3].

BIBLIOGRAPHIE

[1] : Rapport du service santé-environnement - INSP.

[2] : Rapport du service de paludisme et des maladies parasitaires – INSP.

[3] : Rapport du laboratoire national de référence du sida – Institut Pasteur d'Algérie.

Tableau 04 : Morbidité de l'envenimation scorpionique par wilaya et par espace de programmation territoriale (EPT*)^[1]

Région EPT	Wilaya	Piqués	Incidence
Nord Centre	Chlef	168	12,28
	Bejaia	199	18,58
	Blida	0	0,00
	Bouira	312	35,97
	Tizi Ouzou	26	2,12
	Alger	0	0,00
	Medea	1422	158,13
	Boumerdes	64	5,31
	Tipaza	93	11,51
	Ain Defla	51	4,93
Nord Est	Jijel	122	15,22
	Skikda	218	18,39
	Annaba	5	0,67
	Guelma	144	23,34
	Constantine	26	2,06
	El Tarf	121	21,97
	Souk Ahras	293	47,29
	Mila	60	5,98
Nord-Ouest	Tlemcen	419	34,25
	Sidi Bel Abbès	82	10,17
	Mostaganem	445	44,16
	Mascara	24	2,27
	Oran	59	2,85
	Ain Temouchent	146	30,20
	Relizane	90	9,57
Hauts Plateaux-Centre	M'sila	2954	200,37
	Laghouat	1875	213,53
	Djelfa	2716	140,47
Hauts Plateaux Est	Oum El Bouaghi	335	28,02
	Batna	1049	73,87
	Tebessa	1018	105,72
	Setif	659	33,87
	Bordj Bou Arreridj	576	70,66
	Khenchela	333	62,02
Hauts Plateaux Ouest	Tiaret	1707	147,89
	Saida	215	46,59
	El Bayadh	2468	618,30
	Tissemsilt	460	123,50
	Naama	815	201,10
Sud Est	Biskra	3201	352,93
	Ouled Djellel	751	
	Ghardaïa	1549	525,93
	El Meneaa	551	
	Ouargla	766	226,2
	Touggourt	1715	
	El Oued	4473	443,34
	El M'Gheair	920	
Sud-Ouest	Bechar	413	272,75
	Beni Abbès	636	
	Adrar	2953	
	Timimoune	1862	840,68
	Bordj Badji Mokhtar	547	
	Tindouf	297	213,13
Grand Sud	Tamanrasset	914	732,22
	In Guezzam	785	
	In Salah	378	
	Illizi	227	467,63
	Djanet	298	
Total		45005	95,18

(1) Rapport du service santé-environnement-INSP

(*) EPT : Schéma National d'aménagement du territoire SNAT « article 7 de la loi n° 01-20 du 12/12/2001 » relative à l'aménagement et le développement durable du territoire.

Notification pour certaines maladies à déclaration obligatoire - Répartition par wilaya

Année 2024

	TYP	DYS	HVA	HVB	HVC	DIP	COQ	TET	TNN	POL	ROU	Mg.M	MGTE	HYD	L.V	L.C	BIL	TRA	BRU	POP*
ADRAR	0	0	130	292	55	18	12	0	0	1	11	0	88	0	0	2	0	1	7	637817
CHLEF	0	0	102	24	7	0	15	0	0	0	2	0	129	16	2	29	0	0	29	1367767
LAGHOUAT	0	0	73	4	0	3	0	0	0	0	0	0	6	1	0	653	0	0	832	878108
OUM EL BOUAGHI	0	0	253	36	130	0	1	0	0	0	6	0	41	7	0	3	0	0	146	885190
BATNA	0	0	400	54	38	0	0	0	0	0	0	0	112	21	0	659	0	0	192	1519805
BEJAIA	2	0	151	34	3	2	18	0	0	0	4	0	69	4	1	2	0	0	32	1071034
BISKRA	1	4	233	127	24	14	3	0	0	0	24	0	176	8	1	1424	0	106	556	1106846
BECHAR	0	1	96	108	7	0	0	0	0	0	0	0	27	0	0	420	0	0	49	384601
BLIDA	0	0	254	12	13	12	10	0	0	0	2	4	182	3	0	1	0	0	29	1592338
BOUIRA	0	0	1256	23	3	0	27	0	0	0	0	0	69	5	0	23	0	0	102	867388
TAMANRASSET	1	4	52	435	23	932	0	0	0	0	131	5	115	0	1	2	25	0	2	283657
TEBESSA	0	0	303	43	110	1	8	0	0	0	62	0	59	4	3	391	0	0	519	903649
TLEMCEN	0	3	85	26	11	0	1	0	0	0	2	0	52	17	1	2	0	0	79	1223302
TIARET	0	0	371	34	38	0	8	0	0	0	0	0	44	22	0	181	0	0	312	1154252
TIZI OUZOU	0	0	66	3	0	0	7	0	0	0	3	0	71	0	1	3	0	0	41	1225061
ALGER	0	0	197	52	34	4	72	0	0	0	9	10	239	5	5	5	0	0	61	4070232
DJELFA	6	0	7	2	12	4	19	0	0	0	3	0	20	1	2	3252	0	0	2127	1933497
JIJEL	0	3	185	24	13	0	7	0	0	0	11	0	57	0	1	13	0	0	9	801797
SETIF	2	8	723	74	17	0	22	0	0	0	1	0	259	4	0	27	0	0	294	1945716
SAIDA	0	0	26	13	4	0	8	0	0	0	0	0	32	14	0	159	0	0	66	461491
SKIKDA	0	2	195	82	20	0	0	0	0	0	0	0	193	9	1	29	0	0	17	1185493
SIDI BEL ABBES	0	0	38	9	5	0	0	0	0	0	0	0	40	0	0	6	0	0	91	806275
ANNABA	2	0	51	29	8	0	0	0	0	0	62	0	110	2	1	1	0	0	7	746217
GUELMA	0	1	210	28	13	0	0	0	0	0	1	0	18	4	0	8	0	0	68	617019
CONSTANTINE	1	7	140	84	20	0	2	0	0	0	2	0	161	3	1	10	0	0	11	1263453
MEDEA	0	0	221	12	22	0	2	0	0	0	0	0	114	19	1	195	0	0	429	8999255
MOSTAGANEM	0	1	66	31	27	1	25	0	0	0	3	0	16	16	3	2	0	0	2	1007651
M'SILA	0	0	152	55	16	8	2	0	0	0	1	0	10	1	0	2642	0	0	1364	1474300
MASCARA	0	0	146	27	25	0	4	0	0	0	0	0	23	2	1	14	0	0	36	1058948
OUARGLA	1	0	250	65	3	45	10	0	0	0	14	1	134	2	0	150	0	2	22	857942
ORAN	0	3	138	93	105	6	48	0	0	0	12	0	88	0	2	4	0	0	15	2068898
EL BAYADH	0	0	113	23	15	3	0	0	0	0	2	0	10	2	0	375	0	0	843	399161
ILLIZI	0	0	29	35	2	11	0	0	0	0	30	1	8	0	0	2	0	0	9	112268
BORDJ BOU ARRERIDJ	0	0	198	87	5	0	0	0	0	0	0	0	284	4	1	103	0	0	190	815225
BOUMERDES	0	0	101	23	4	0	25	0	0	0	2	0	26	1	0	3	0	0	8	1204494
EL TARF	0	16	27	22	16	0	0	0	0	0	0	0	29	10	0	5	0	0	25	550802
TINDOUF	0	0	14	24	10	1	66	0	0	0	102	0	10	0	0	5	0	0	9	139351
TISSEMSILT	0	0	41	10	12	0	1	0	0	0	4	0	5	7	1	8	0	0	30	372467
EL OUED	0	52	124	140	4	43	25	0	0	0	7	0	236	4	0	313	0	0	209	1034705
KHENCHELA	0	0	295	3	2	0	1	0	0	0	0	0	35	3	0	51	0	0	72	536955
SOUK AHRAS	1	0	78	13	28	0	0	0	0	0	3	0	48	14	1	2	0	0	74	619621
TIPAZA	1	0	202	6	13	6	27	0	0	0	0	0	204	1	1	14	0	0	1	807713
MILA	0	5	256	23	10	5	1	0	0	0	5	0	107	1	1	14	0	0	48	1002676
AIN DEFLA	0	0	49	21	18	0	2	0	0	0	2	0	59	18	0	15	0	0	39	1035255
NAAMA	0	0	45	25	4	0	0	0	0	0	1	0	11	0	1	945	0	0	412	405278
AIN TEMOUCHEM	0	0	53	20	44	2	1	0	0	0	0	0	40	7	0	1	0	0	53	483375
GHARDAIA	0	0	80	46	19	3	0	0	0	0	5	0	38	2	0	484	0	1	176	526796
RELIZANE	0	1	49	22	13	0	95	0	0	0	1	0	39	15	1	1	0	0	1	940858
TOTAL ALGERIE	18	111	8324	2478	1025	1124	575	0	0	1	530	21	3943	279	35	12653	25	110	9745	47286000

* Population estimée à partir du recensement 2008 et des données actualisées par l'ONS - Ministère de la Santé de la population et de la réforme hospitalière

Institut National de Santé Publique - 4, chemin El Bakri, El Biar, 16030 - Alger, Algérie - Téléphone: 023.08.29.02 - Fax: (213) 23.08.29.03
 Directeur de la Publication: Pr. A. BOUAMRA - Rédaction: Drs A. BOUGHOUFALAH, D. HANNOUN, W. ABBAD & K. MEZIANI - Lecture: Drs D. HANNOUN & C. CHERRID - Graphisme: Mr. M. MEDACI - Contrôle de la Base de Données: W. ABBAD, N. AOUCHAR & N. BOURGHOUD - Saisie de l'Information: Mmes A. CHEKKAR, N. IOUALALEN, N. OULKADI & Mr D. YAMNAIENE - Secrétariat: Mme Z. LARDJENE

**Pour plus d'information,
veuillez consulter le site de
l'INSP : www.insp.dz**